

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, président**
Mme PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD, la commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE CANNEBERGIÈRE
À SAINTE-ANNE-DE-SOREL**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 18 juin 2024 à 19 h
Centre de services municipaux de Sainte-Anne-de-Sorel
1685, chemin du Chenal-du-Moine, Sainte-Anne-de-Sorel et Webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 18 JUIN 2024

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES REQUÊTES

Mme SONIA SYLVESTRE 11
Mme RÉBECCA PÉTRIN ET M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD 14
Mme ÉLIZABETH MCGRAW 16
CRE MONTÉRÉGIE 18
RÉSUMÉ DES AUTRES REQUÊTES REÇUES 21

PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET

M. ÉRIC LUPIEN 23

PAUSE
REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Mme GENEVIÈVE TARDY 29
M. DENIS THERRIEN 42
Mme ANDRÉANNE PARIS 55
M. SIMON LATRAVERSE 62

PAUSE
REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Mme RÉBECCA PÉTRIN 79
M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD 85
Mme ÉLIZABETH MCGRAW 97
Mme GENEVIÈVE TARDY 101
Mme ANDRÉANNE PARIS 106

MOT DE LA FIN 111

SÉANCE AJOURNÉE AU 19 JUIN, 13 h 30

**SÉANCE DU 18 JUIN 2024
SÉANCE DU SOIR
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir et bienvenue à cette première partie de l'audience publique sur le projet d'aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel par Fruits des Îles inc.

10 Bienvenue également aux personnes qui participent aux travaux de la commission d'enquête en direct par visioconférence ainsi qu'à celles qui suivent nos travaux sur le Web. Permettez-moi tout d'abord de me présenter, mon nom est Georges Lanmafankpotin. Je suis membre à temps partiel au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE.

15 J'ai le privilège de présider cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoit Charrette.

Je suis accompagné de ma collègue commissaire, Prunelle Thibault-Bédard.

20 **LA COMMISSAIRE :**

Bonsoir.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, deux petites considérations techniques. Je vous demande d'abord de bien vouloir mettre vos cellulaires, autres appareils électroniques en mode sourdine, s'il vous plaît. Je vous en remercie.

30 Je souhaite ensuite vous informer que la prise de photos et de vidéos est interdite en regard du droit au respect de la vie privée.

35 Les médias et une personne de notre équipe y sont cependant autorisés. Ces photos serviront à illustrer des publications visant à informer la population de nos travaux dans les médias sociaux.

Voici donc le mandat que le BAPE a reçu du Ministre le 22 mai 2024. Une lettre a été adressée en ce sens au président du BAPE, Alain R. Roy. Je vous en lis l'essentiel :

« *En ma qualité de ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et en vertu des pouvoirs que me confère le cinquième alinéa de l'article 31.3.5 de la Loi, je donne le mandat au BAPE de tenir une audience publique concernant le projet d'aménagement d'une cannebergière sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel par Fruits des Îles inc. et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du BAPE débutera le 17 juin 2024.* » Et, c'est signé Benoit Charrette.

Je vous précise que le BAPE est un organisme public impartial, et que la commission d'enquête n'est pas un tribunal. Son rôle n'est pas de prendre une décision, mais plutôt d'enquêter et d'analyser le dossier pour éclairer la prise de décision gouvernementale par des constats et des avis.

De plus, la Commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

La Commission examine le projet dans une perspective de développement durable qui repose sur les principes de la *Loi sur le développement durable* et qui englobe les aspects écologique, social et économique.

Par ailleurs, la *Loi sur la qualité de l'environnement* accorde aux commissaires mandatés pour mener la présente enquête les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*. En outre, ma collègue et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du BAPE.

Ainsi, la Commission a un devoir d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement envers tout le monde en suscitant le respect mutuel et en favorisant une participation pleine et entière. C'est pourquoi aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes ne sera tolérée.

Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une analyse environnementale de la part du ministère responsable de l'Environnement. C'est à partir de cette analyse et du rapport du BAPE que le Ministre fera une recommandation au conseil des ministres qui rendra une décision sur le projet.

Le mandat de la commission d'enquête a débuté hier, le 17 juin, et sera d'une durée maximale de quatre mois. Ainsi, le rapport sera remis au ministre responsable de l'Environnement au plus tard le 17 octobre 2024, et il disposera de 15 jours pour le rendre public.

80 Concernant le déroulement de l'audience publique, elle est divisée en deux parties. La première partie débute ce soir et son objectif est de compléter l'information sur le projet.

85 Elle donne la possibilité à la Commission ainsi qu'aux participantes et participants qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses de l'initiateur et des personnes-ressources.

90 Il est important de noter que vos questions revêtent une grande importance et peuvent faire évoluer le regard de la commission d'enquête sur le projet et sur sa justification tout en contribuant à enrichir sa réflexion et son analyse.

95 D'ailleurs, la commission d'enquête a offert la possibilité aux personnes qui ne pouvaient pas être présentes à ses travaux de transmettre leurs questions avant le début de la première séance publique.

100 Quant aux personnes-ressources, elles relèvent de ministères ou d'organismes que la Commission a invités pour répondre aux questions qui seront soulevées. La première partie permet donc de mieux comprendre et de cerner les enjeux relatifs au projet. Ultimement, cela vous permettra de vous construire une opinion éclairée en vue de la deuxième partie qui sert justement à l'expression des opinions. Elle se déroulera à compter du 30 juillet prochain.

105 C'est dans cette deuxième partie que vous pouvez prendre position sur le projet. Si vous désirez présenter un mémoire ou exprimer verbalement votre opinion en séance, vous avez jusqu'au 15 juillet à 16 h 00 pour vous inscrire en remplissant le formulaire « Je parle à la commission. » Pour ce faire, il suffit d'accéder à la page du dossier dans le site Web du BAPE.

110 Au besoin, n'hésitez pas à demander de l'aide à Rachel Sebareme, coordonnatrice du secrétariat de la Commission, ou à Véronique Beaulieu, conseillère en communication, qui sont toutes deux situées à l'arrière de la salle.

115 Le cas échéant, et afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive, vous devez nous faire parvenir vos mémoires avant le début de la deuxième partie de l'audience publique, soit au plus tard le 24 juillet à midi. Pour ce faire, il faut remplir le formulaire « Je transmets un mémoire » dans le site Web du BAPE.

115 Si la Commission ne reçoit aucune inscription, il est possible qu'elle décide de ne pas tenir
une deuxième partie. Il est bon de savoir qu'au moment de la présentation de votre mémoire, nous
pourrons échanger avec vous afin de mieux comprendre votre position.

120 Aussi, pour ceux et celles qui auraient un bref commentaire à formuler ou une image
commentée, vous avez jusqu'au 24 juillet pour le faire en remplissant le formulaire « Je transmets
un commentaire ou une image commentée » dans le site Web du BAPE.

125 Je souhaite insister ici sur le fait que les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les
opinions émises par les citoyennes et citoyens. Donc, partager votre point de vue peut donc faire
évoluer le regard général de la commission d'enquête sur le projet et sur ses enjeux.

De plus, la Commission présentera dans son rapport une synthèse des points de vue et des
préoccupations exprimés. Vous trouverez de l'information sur la façon de participer à nos travaux
dans le site Web du BAPE.

130 En bref, il y a cinq manières de s'exprimer dans le cadre d'une audience publique :
transmettre un commentaire de moins de 1 000 caractères sans le présenter en séance,
transmettre une image commentée, déposer un mémoire sans le présenter en séance, déposer un
mémoire et le présenter en séance, émettre une opinion verbalement en séance sans déposer de
mémoire.

135 Après les séances de l'audience publique, la Commission pourrait poser des questions par
écrit à l'initiateur du projet et aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son
examen du projet et son analyse. La Commission souhaite recevoir les réponses dans un délai de
48 heures.

140 Bien sûr, les renseignements obtenus seront rendus publics. Ils deviendront accessibles au
bureau et dans le site Web du BAPE où est rassemblée toute la documentation disponible sur le
projet.

145 Pour les personnes qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la
version numérique de l'ensemble des documents ici même au Centre des services municipaux de
Sainte-Anne-de-Sorel. On y offre aussi plusieurs documents en format papier.

150 Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré et les transcriptions seront
disponibles en version papier et numérique environ une semaine après la fin de la première partie
de l'audience publique dans le site Web et au bureau du BAPE.

Aussi, la webdiffusion des séances publiques sera disponible pour visionnement en différé dans le site Web du BAPE.

155 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée conformément à nos règles de procédure. D'abord, je présenterai la Commission, son équipe, l'initiateur du projet et les personnes-ressources invitées. Puis, les requérantes et requérants seront invités à exprimer les motifs de leur demande de consultation publique.

160 Un requérant a demandé à la Commission de présenter sa requête à sa place. Celle-ci sera présentée par ma collègue. Le contenu de toutes les autres sera également présenté brièvement par un analyste de la commission d'enquête. Ce faisant, les requêtes seront rendues publiques.

165 Enfin, j'inviterai le représentant de l'initiateur du projet à présenter brièvement son projet. Une pause de 15 minutes suivra cette présentation. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour celles et ceux qui désirent poser des questions sur le projet. Ce soir, seules les personnes présentes en salle pourront poser des questions.

170 À compter de la séance de demain à 13 h 30, il sera aussi possible d'intervenir à distance. J'expliquerai les modalités entourant cette participation à distance à la séance de demain.

Il se pourrait que d'autres séances s'ajoutent en fonction de la participation publique et des besoins de la Commission.

175 Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées à venir poser leurs questions selon leur ordre d'inscription.

180 Maintenant, voyons la disposition de la salle. Au centre, face à vous, vous avez la commission d'enquête. À ma gauche, vous avez la table des analystes du BAPE à côté de laquelle est située celle des personnes-ressources. À l'arrière, à l'accueil, en arrière de vous, c'est la table de la coordonnatrice du secrétariat de la Commission et de la conseillère en communication. À ma droite, la table de l'initiateur. Et devant nous, là où vous avez les deux chaises, la table où vous viendrez poser vos questions.

185 Deux questions sont admises par intervention et sans sous-question. Cette règle permettra au plus grand nombre possible de participants de poser leurs questions. Toutes les questions comme les réponses doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées.

190 Pour les questions posées par ma collègue commissaire, les porte-paroles sont invités à lui répondre directement.

Je vous demande d'éviter des préambules. Il sera interdit de commenter aussi les réponses qui sont déjà obtenues. Par ailleurs, ma collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès
195 des personnes-ressources et de l'initiateur.

Vous pouvez vous inscrire au registre autant de fois que vous le souhaitez si le temps le permet au cours de la séance. Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures, comme je l'avais dit tantôt, afin que les
200 renseignements demandés soient rendus publics rapidement.

Si une information ou un document demandé par la Commission est considéré confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. La Commission pourra alors mettre en oeuvre la politique de gestion des documents confidentiels
205 du BAPE.

La personne qui désire communiquer une information ou déposer un document, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de celui-ci peut s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat, Rachel Sebareme, qui se chargera de vérifier le tout auprès de la Commission.
210

Dans un autre ordre d'idées, le BAPE tient à respecter les engagements de sa Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services. Nous vous remercions de nous partager à l'avance vos commentaires.
215

Pour les personnes présentes en salle, si vous n'avez pas déjà en main ce questionnaire, je vous invite à le demander à l'accueil. Pour les gens à distance, vous le trouverez dans les commentaires du Facebook Live et sur notre site Web dans la page concernant ce dossier. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.
220

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. À ma gauche, les analystes, Alexandre Bourke et Amine Boulhian. À l'arrière de la salle, la conseillère en communication, Véronique Beaulieu, et la coordonnatrice, Rachel Sebareme. France Fons, agente de secrétariat complète l'équipe.
225

Sur le plan de la logistique, Olivier Péloquin de Productions Otech est responsable du son et de la captation vidéo. Et, Carolane Lessard assure le travail de sténotypie.

230 Pour le BAPE, Pierre Dufour, Raphael Sioui, Marie-Eve Gendron, Karine Fortier et Andrea Aristizabal assurent la webdiffusion des séances.

Maintenant, j'invite le porte-parole de l'initiateur du projet à se présenter à en faire de même pour les membres de son équipe, Monsieur Lupien.

235 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Bonjour, Éric Lupien, président actionnaire de Fruits des Îles.

M. DOMINIC SÉNÉCAL :

240 Bonjour, Dominic Sénécal, biologiste.

Mme AUDREY OUELLET :

245 Bonjour, Audrey Ouellet, ingénieure responsable de l'hydrologie, hydraulique du site.

M. FÉLIX GRENIER :

Bonjour, Félix Grenier, président fondateur, Innov&Co.

250 **LE PRÉSIDENT :**

Il me semble que votre micro n'est pas ouvert.

M. MARIO LAVALLÉE :

255 Mario Lavallée de Fruits des Îles, actionnaire avec Éric Lupien.

Mme STÉPHANIE ROBERGE :

260 Stéphanie Roberge, agronome.

Mme PAULINE BALDUCCI :

265 Pauline Balducci, biologiste.

LE PRÉSIDENT :

270 Merci. Maintenant, permettez-moi de vous présenter les personnes-ressources. Nous avons en salle, ce soir, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Mme ANNIE OUELLET :

275 Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

280 **Mme ANNIE OUELLET :**

Je me présente, Annie Ouellet, chef d'équipe à la direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques. Au cours de cette audience, j'agirai comme porte-parole.

285 Le Ministère a rassemblé une équipe d'experts pour pouvoir répondre aux questions de la Commission. Je suis accompagnée de mon collègue, Antoine Racine, à ma gauche, chargé de projet.

290 Également de Madame Marie-Hélène Fraser, biologiste à la direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de Montérégie et de Laval.

Et, en salle, Madame Virginie Labrecque, analyste à la direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie.

295 Sont également présents à distance pour amener des précisions si cela s'avérerait nécessaire, Madame Joelle Bérubé, ingénieure à la direction principale de l'expertise hydrique, Monsieur Jérôme Bérubé-Gagnon, conseiller en évaluation des impacts sociaux à la direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique, et Monsieur Rollis Jiofack, spécialiste en eau de surface à la direction de l'eau potable, des eaux souterraines et de surface, qui complètent
300 l'équipe du Ministère.

LE PRÉSIDENT :

305

Merci beaucoup. — Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Mme ANNE-MARIE GRANGER-GOUBOUT :

310

Oui, bonjour. Je m'appelle Anne-Marie Granger-Godbout, je suis conseillère en aménagement du territoire et développement régional à la direction territoriale de la Montérégie. Je vais agir comme porte-parole dans le cadre de cette commission.

315

En salle, nous avons une collègue, Stéphanie Patenaude, qui est agronome et responsable en fait de la culture des petits fruits en Montérégie ainsi que du dossier de biodiversité.

320

Et, ici à la table, je suis accompagnée. On est allés chercher du renfort là où il y avait de l'expertise dans la canneberge. Parce qu'il faut savoir qu'il n'y a pas de production de canneberges pour le moment en Montérégie.

Alors, j'ai, ici à ma gauche, deux collègues.

Mme JACINTHE LEBLANC :

325

Oui, donc moi, Jacinthe Leblanc, je suis agronome. Je suis conseillère en production maraîchère et canneberge pour la direction régionale du centre du Québec.

M. GUILLAUME SAUVAGEAU :

330

Bonjour, Guillaume Sauvageau, ingénieur pour la direction régionale centre du Québec. Je travaille principalement en gestion de l'eau.

LE PRÉSIDENT :

335

Merci, merci beaucoup. — La municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

M. MAXIME DAUPLAISE :

340

Oui, bonjour. Je me présente, Maxime Dauplaise, directeur général de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, donc je serai le porte-parole de la municipalité.

Et, à ma gauche, mon collègue, Michel Bradner, inspecteur municipal.

M. MICHEL BRADNER :

345

Bonjour, Monsieur Michel Bradner, inspecteur en urbanisme et environnement pour la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

LE PRÉSIDENT :

350

Merci beaucoup. — La MRC Pierre-De Saurel.

Mme MYRABELLE CHICOINE :

355

Bonjour, Myrabelle Chicoine, j'agis à titre de directrice de gestion du territoire par intérim, et je serai la porte-parole pour la MRC.

Je suis accompagnée d'Emy Lapointe qui est la coordonnatrice aux milieux naturels à la MRC, et Yves Fraser, coordonnateur à la gestion des cours d'eau.

360

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. — Le ministère des Transports et de la Mobilité Durable est aussi présent à distance.

365

Mme LOUISE MILLETTE :

Bonjour, mon nom est Louise Millette, je suis la directrice générale de la direction générale de la Montérégie pour le ministère des Transports et de la Mobilité Durable.

370

Je suis accompagnée de nos experts en chaussée, camionnage, sécurité routière et gestion de la circulation. Donc, je suis accompagnée de Sebastian Calleja, François Bossé, Denis St-Laurent, Nicolas Cyr et Patrick Desjarlais.

375

Donc, nous sommes là pour répondre à vos questions au niveau de la Commission.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

380 Nous avons aussi de l'expertise que nous avons demandée par écrit, municipalité de
Sainte-Victoire-de-Sorel, ministère de la Santé et des Services Sociaux, ministère de la Sécurité
publique, Pêches et Océans Canada, région du Québec.

385 Je vais inviter maintenant les requérantes et requérants à résumer les motifs de leur
demande au Ministre. Il faudra s'en tenir strictement aux motifs présentés au Ministre, et vous avez
deux minutes pour le faire.

390 J'appellerai dans l'ordre Sonia Sylvestre, après, ça va être le tour de Rébecca Pétrin d'Eau
Secours qui est accompagnée d'Émile Cloutier-Brassard. Et, la troisième intervenante sera
Élizabeth McGraw.

À présent, je voudrais inviter Sonia Sylvestre à se présenter à l'avant pour donner le contenu
des motifs de sa requête. — Bonsoir, bienvenue.

395

PRÉSENTATION DES REQUÊTES

400 **Mme SONIA SYLVESTRE :**

Bonsoir. Bonsoir, Monsieur le Président, bonsoir, Madame la Commissaire. Donc, je me
présente, Sonia Sylvestre, je suis résidente de Nicolet, mais je suis originaire de
Sainte-Anne-de-Sorel.

405

Donc, les enjeux que j'ai soulevés dans le projet, quatre enjeux principaux, je vais vous lire
le texte que j'ai écrit, que j'ai déposé.

410

Donc, mon premier souci est en lien avec le transport du sable. Bon, le projet de canneberge
nécessite de nombreux transports pour acheminer le sable au site de culture. Le promoteur prévoit
près de 12 000 voyages soit 24 000 passages de camions lourds de 8 h 00 à 17 h 00 à raison d'un
camion aux 5 minutes.

415

La route touchée par ce transport est, selon la classification du ministère du Transport et de
la Mobilité Durable, une route de niveau 2 tel que précisé par la définition suivante : une route de

niveau 2, c'est des routes qui donnent accès à la propriété rurale, est habitée en permanence par des résidences, des exploitations agricoles, des industries, des centres touristiques.

420 Suite à une recherche sur le Répertoire des limitations de poids, je me suis rendu compte que la route n'a pas de mention sur le registre du ministère des Transports et de la Mobilité Durable, ce qui porte à croire qu'elle n'est pas conçue pour ce type de charge qui va être appliquée pendant de nombreuses semaines, voire des mois.

425 De plus, la route en amont, la route 132, a une limite de charge de 5 tonnes selon le Répertoire des limitations du Ministère.

430 Je me demande quels seront les effets de ce transport sur la durabilité de la route. Est-ce que le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation a analysé ce risque afin de protéger la municipalité des dépenses liées à la réparation?

Lors de la séance, aucun engagement pour la réparation ne semble faire l'objet du projet.

435 Aussi, un tel achalandage peut provoquer des bris au solage des maisons qui sont en bordure de route par la vibration qui sera causée par les passages. Il serait rassurant que le responsable du projet prenne un engagement pour documenter l'état initial de la route et des solages avant d'amorcer ses travaux de transport.

Les citoyens doivent avoir accès à des montants pour réparation si des bris sont observés.

440 De plus, la municipalité devrait se prémunir en cas de bris par des garanties ou des dépôts pour la réparation après les travaux. Ceci, c'est mon premier souci.

445 Mon deuxième souci, c'est la viabilité économique du projet. Lors de la séance, j'ai demandé au promoteur si des montants d'argent étaient mis de côté pour une restauration ou une remise à la culture en cas de fin de production. Fruits des Îles a confirmé qu'aucun montant n'est prévu, car elle anticipe une production sur 100 ans.

450 Dans le contexte économique des années 2020, il est farfelu d'avoir un plan d'affaires sur 100 ans. Donc, il est possible que dans 15 ou vingt 20 ans que l'opération de la ferme cesse et que toutes les installations restent sur le site. Il y a sûrement un moyen légal de prémunir la municipalité et les citoyens d'une telle situation.

455 Ici, nous n'avons pas affaire à une ferme qu'on peut démolir avec uniquement des
bâtiments. Des aménagements au terrain sont majeurs et causent un impact permanent qui affecte
de façon permanente avec l'importation de sable.

460 Ma troisième préoccupation, c'est l'accumulation d'eau. Le bassin d'accumulation d'eau est
immense, 86 892 mètres carrés pour les bassins de récupération. Ces bassins auront une
profondeur de 3 à 4 mètres.

Selon ma connaissance, il s'agit d'un ouvrage de retenue d'eau qui peut pratiquement
s'apparenter à un barrage, donc à la *Loi sur la sécurité des barrages*.

465 Peut-être qu'en agriculture cette notion ne s'applique pas, mais il peut y avoir des principes
de base pour s'assurer de l'intégrité des ouvrages. Est-ce qu'un programme de suivi est prévu?
Quel est le risque de rupture de l'ouvrage? Comment va réagir la berme lorsqu'une situation
d'inondation prévaudra pendant plusieurs semaines? Comment seront suivis les risques reliés à
un effet d'affouillement sur la digue de retenue?

470 Mon dernier souci, c'est les variantes du projet. Dans l'étude d'impact produite par Fruits
des Îles, le promoteur n'a pas vraiment présenté une variante du projet, il a plutôt présenté une
optimisation de la géométrie de son aménagement de bassin.

475 Pourquoi l'option de construire la ferme de canneberges près d'une sablière ou à proximité
de la sablière n'est pas envisagée? Les terres ayant eu de la culture de tabac pourraient être une
option.

480 L'étude d'impact me semble avoir omis de documenter les autres options, car le propriétaire
met l'accent uniquement sur le lot qu'il a déjà acquis.

485 De plus, il est un peu curieux que la compensation pour la destruction de milieux humides
soit dirigée sur la sablière du même propriétaire. Normalement, ce n'est pas le promoteur qui
détermine le type de moyen de compensation, d'autant plus que, maintenant, les fermes de
canneberges n'ont plus l'obligation de compenser la destruction de milieux humides selon le
REAFIE.

Est-il possible que cet engagement ne soit que de belles promesses et que le montant
requis pour la compensation ne soit jamais versé?

490 Aussi, le fait que Fruits des Îles devra payer au Ministère le montant lié à la compensation
est-il pris en compte dans le plan d'affaires?

Je vous remercie de votre attention, et j'attends les réponses à mes questions.

LE PRÉSIDENT :

495

Merci.

Mme SONIA SYLVESTRE :

500

Merci.

LE PRÉSIDENT :

505

Merci beaucoup pour la présentation de votre requête. J'invite à présent Rébecca Pétrin.
— Bonsoir, bonsoir, bienvenue.

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

510

Bonsoir. Donc, mon nom est Rébecca Pétrin, je suis directrice générale de l'organisme Eau Secours. Je suis accompagnée d'Émile Cloutier-Brassard, donc un collègue de travail.

515

Donc, Eau Secours, bien, je vais prendre un petit 30 secondes déjà pour présenter l'organisation. On a comme mission, en fait, on est un OSBL qui a comme mission de promouvoir la gestion responsable de l'eau dans un souci d'équité et de justice sociale. Donc, c'est pour cette raison en fait qu'on est ici ce soir parce que ce projet-ci aura une empreinte en fait sur le réseau hydrographique.

520

Donc, je vais laisser mon collègue présenter les raisons en fait de notre requête auprès du ministre de l'Environnement.

M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :

525

Alors, bonsoir, je suis Émile Cloutier-Brassard, essentiellement responsable des dossiers miniers, mais éventuellement dossiers industriels si on veut chez Eau Secours, de leur analyse c'est-à-dire.

Alors, voilà, sans trop entrer dans le détail, l'ensemble des préoccupations qui nous ont amenés à déposer une demande de consultation publique devant le BAPE comprenait notamment

530 un certain nombre d'incertitudes que l'on avait quant à l'évaluation des scénarios alternatifs concernant la destruction prévue des milieux humides.

Comme ça vient tout juste d'être mentionné, en fait on observait plutôt une révision de la géométrie du site plutôt que l'évaluation de scénarios alternatifs à proprement parler.

535 On a également observé, voilà, le manque de prise en compte de la séquence éviter, minimiser et compenser dans la considération de ce qui pouvait être fait avec ces fameux milieux humides qui seront vraisemblablement détruits d'après les plans actuels du projet.

540 Nous avons également des questionnements et des inquiétudes concernant les grands volumes d'eau qui allaient être utilisés, leur éventuelle dégradation en raison de l'utilisation de pesticides et d'engrais qui seraient éventuellement transportés par ces mêmes volumes d'eau qui, par ailleurs, seront éventuellement relâchés en partie dans l'environnement.

545 Donc, en dépit de la présentation du projet comme en était un qui se ferait selon les pratiques de circuit fermé, on observe qu'il y a vraisemblablement un effluent qui serait prévu, mais peu de détails sont pour le moment fournis concernant cet effluent et peu de détails sont fournis quant à la qualité de l'eau qui allait être relâchée depuis cet effluent.

550 Ensuite, on a observé un manque de justifications concernant le déboisement de certaines portions du site tant à Sainte-Victoire-de-Sorel qu'à Sainte-Anne-de-Sorel considérant qu'on est dans la région du Québec où le couvert forestier est déjà très réduit en proportion.

555 On avait également des questionnements concernant l'étanchéité prévue des digues et des bassins à long terme et des questionnements sur la gestion des eaux, comme je le disais, concernant un éventuel effluent sur le site.

560 Et, finalement, quelques questionnements et incertitudes concernant les impacts prévus liés à l'extraction de sable et à son transport et son, voilà, déchargement sur le site lui-même notamment en lien avec la qualité des eaux souterraines qui pourrait être affectée.

Et, concernant enfin cette fameuse carrière de sable, on se demandait ce qui était prévu pour le site une fois que le sable allait être excavé étant donné qu'on a trouvé peu d'informations concernant une éventuelle restauration de ce site et les utilisations futures qui allaient en être faites.

565

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

570 Donc, considérant tous ces nombreux aspects au projet de cannebergière, et considérant
aussi le fait qu'il y a beaucoup de projets de cannebergière qui sont déjà en opération au Québec,
il y a également dans le sud du Québec déjà de nombreux conflits d'usage dans l'utilisation d'eau,
on se demande jusqu'à quel point en fait ce projet-ci est le projet dont le Québec a besoin en
termes, disons en attribution de territoires et de ressources hydriques.

575 On se questionne également sur l'impact des changements climatiques qui vont bouleverser
le réseau hydrographique, qui vont également probablement bouleverser l'approvisionnement en
eau.

580 Donc, la dame, avant nous, a parlé justement de l'installation de retenue d'eau, donc est-ce
que ça peut faire face aux changements climatiques à venir?

585 Donc, nous on considère que c'est vraiment impératif d'évaluer ce projet-là sous toutes ses
facettes, mais également variantes d'utilisation de cette portion de terrain là, peut-être d'autres
usages plus en lien avec ce qu'on a réellement besoin dans la région ici comme développement
futur.

Donc, c'est pour toutes ces raisons qu'Eau Secours a déposé une requête au niveau du
ministère de l'Environnement. Merci.

590 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup pour la présentation de votre requête. Merci, bonne soirée. — Elizabeth
McGraw, je vous invite à vous rapprocher pour présenter les motifs de votre requête.

595 Bonsoir, bienvenue.

Mme ÉLIZABETH MCGRAW :

600 Merci, bonsoir. Bonsoir, Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Messieurs les
promoteurs, Mesdames et Messieurs les experts et les personnes-ressources, et puis, vous tous.

J'aimerais vous partager mes inquiétudes et interrogations concernant le projet en reprenant
certains points de la lettre que j'ai envoyée au Ministre, Monsieur Benoit Charrette, le 8 mai dernier.

605 Au niveau, d'abord, de la plaine inondable, pourquoi les cannebergières ont le droit d'outrepasser le règlement interdisant tout remblai en zone inondable? Comment peut-on justifier de tels passe-droits environnementaux en 2024?

610 D'un autre côté, au niveau de la plaine inondable, le projet va soustraire une partie de terre à la plaine inondable parce qu'elle sera endiguée. On connaît la fragilité de l'équilibre de cette zone et toute modification aura un impact. Comment affirmer que l'effet sera minime dans un contexte de changements climatiques?

615 Au niveau de la contamination de l'eau, comment s'assurer qu'il n'y aura pas de contamination par les pesticides, herbicides et autres contaminants utilisés des eaux souterraines ou de l'eau du fleuve lors de déversement par trop-plein du bassin d'irrigation?

620 Au niveau du transport du sable, le projet nécessite, on l'a dit à plusieurs reprises, le transport sur 20 kilomètres de 12 000 camions de sable, ce qui cause plusieurs enjeux; production de gaz à effet de serre, de poussière de silice, encombrement de la seule voie d'accès pour les citoyens demeurant à Sainte-Anne-de-Sorel.

625 Comment s'assurer d'une circulation fluide et sécuritaire durant les six mois des travaux? Comment penser que les camions vont pouvoir déverser en 5 minutes sans attendre sur l'accotement de passer à leur tour dans les champs?

630 Comment assurer la sécurité des piétons, enfants, cyclistes, car ils utilisent quotidiennement les accotements pour leurs déplacements, et que les 200 camions devront de plus traverser la zone scolaire?

Au niveau des milieux humides et boisés, le projet reconnaît un impact majeur sur ces milieux puisqu'il les détruit. Peu importe la qualité du milieu humide ou du boisé, on n'en est plus à la compensation, mais bien à l'arrêt des destructions pour permettre à la nature de reprendre ses droits, de se régénérer et de jouer son rôle protecteur pour la biodiversité.

635 Comment tenter de recréer un boisé et un milieu humide à 20 kilomètres de leur destruction pourrait compenser le dommage causé ici même?

640 Impacts sur la vie faune, la faune et la flore. Le projet reconnaît un impact majeur sur la survie des oiseaux, des chauves-souris, des reptiles, des amphibiens et de la faune. On sait que toute destruction d'habitat est irremplaçable et vient mettre en danger la survie d'espèces déjà menacées. Pourquoi ne pas respecter cette vie? Et, comment va-t-on faire pour éviter ce désastre annoncé?

645 Utilisation d'une pompe au niveau du fleuve. Comment la ponction de 8 000 L par minute dans une zone à très faible débit va-t-elle affecter les rives alors que le niveau d'eau est actuellement bas comme en juillet? Quel impact sur le milieu de frai des poissons, sur la prolifération d'algues ou la vie aquatique lors de déversement d'eau contaminée? Quel impact sur l'équilibre fragile du Lac Saint-Pierre?

650 Il est de notre responsabilité pour les générations qui vont suivre de protéger notre milieu contre toute destruction injustifiée de notre environnement. Il est grand temps que la nature reprenne ses droits, que sa protection soit au coeur de nos actions.

Merci de votre attention.

655 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup pour la présentation de votre requête.

660 J'invite maintenant ma collègue à vous présenter la demande du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie.

LA COMMISSAIRE :

665 Alors, je vais faire la lecture de la demande présentée.

LE PRÉSIDENT :

670 — Non, nous n'en sommes pas encore aux questions. Nous avons invité les requérantes et requérants à présenter les motifs pour lesquels ils ont demandé la consultation. Donc, on n'a pas encore fini, il y a un requérant qui a demandé à la Commission de vouloir bien faire connaître le contenu de sa requête aux participantes et participants. C'est ce que ma collègue va faire.

675 Maintenant, il y a d'autres requêtes dont le contenu va être présenté par un analyste du BAPE, et après, nous allons écouter l'initiateur qui va nous présenter son projet. C'est quand on va revenir de la pause qu'on va poser les questions pour mieux connaître, mieux comprendre le projet. Ça vous va comme ça? Merci.

— Prunelle.

680

LA COMMISSAIRE :

Merci. Donc, lecture de la requête présentée par le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie :

685 *« Monsieur le ministre, le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, le CRE Montérégie, a consulté la documentation disponible au Registre des évaluations environnementales et participé à la séance publique d'information concernant le projet d'aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel par Fruits des Îles inc.*

690 *Le projet prévoit l'installation de 12 bassins de culture, d'un bassin d'irrigation, de deux bassins de récupération, d'une station de pompage et d'un bâtiment administratif avec une salle d'opération pour une superficie totale de près de 700 000 mètres carrés. Les bassins seront ceinturés de digues permettant de contrôler les niveaux d'eau.*

695 *Par cette lettre, le CRE de la Montérégie souligne l'importance d'assurer un processus d'évaluation environnementale complet et transparent pour ce projet d'envergure dans notre région.*

700 *Préoccupations environnementales. À ce jour, plusieurs éléments environnementaux liés tant à la phase de construction des installations de culture qu'aux activités d'opération ont été soulevés, et il est primordial d'évaluer pleinement les impacts directs, indirects et cumulatifs d'un tel projet sur l'environnement.*

705 *Or, selon les données disponibles, le projet aurait des impacts sur la biodiversité locale et les milieux naturels. En effet, le site à l'étude est situé en totalité dans la zone inondable du Lac Saint-Pierre. Il est important de rappeler que le Lac Saint-Pierre est classé réserve mondiale de la biodiversité de l'UNESCO.*

710 *Or, en plus de modifier de façon considérable et permanente ce secteur de la zone inondable par l'installation des bassins, des digues et de bâtiments, le projet amène la destruction de 3,6 hectares de milieux humides et de 6,3 hectares de boisés.*

715 *Le CRE Montérégie se questionne d'ailleurs sur comment les étapes que doivent respecter tous les projets affectant les milieux humides prévues par la Loi, soit éviter, minimiser, et ensuite, compenser, ont été appliquées dans le cadre de l'étude d'impact.*

En effet, les scénarios présentés dans l'étude d'impact par le promoteur ne présentent aucune analyse d'un évitement complet des milieux naturels. Or, cet élément nous apparaît

720

essentiel pour une l'analyse du dossier. Cet élément est d'autant plus important que dans le contexte montérégien les pertes historiques des milieux humides font que les milieux humides représentent uniquement 5 % de la région.

725

Or, les études scientifiques démontrent qu'afin d'assurer tous les biens et services écologiques fournis par ce type de milieux, nous devrions avoir 10 % de milieux humides. Ainsi, étant bien en deçà des superficies recommandées, l'étape d'évitement doit toujours prévaloir dans l'analyse de tous les projets.

730

Des questions demeurent également quant au réalisme de l'implantation de telles activités agricoles en zone inondable en lien avec les scénarios climatiques et leur répercussion sur les fréquences et la durée des inondations.

735

L'ensemble des impacts potentiels sur l'environnement devrait également être évalué dans un contexte global tenant compte des engagements du Québec envers le climat et la biodiversité ainsi que des impacts cumulatifs régionaux. Par sa rigueur et la portée de son mandat, le BAPE apparaît donc comme le processus qui permettrait de formuler un avis éclairé et complet sur le projet.

740

Préoccupations sociales. En tenant compte de l'ampleur du projet et des nombreuses préoccupations soulevées par la population locale au courant des dernières semaines, il est essentiel d'ouvrir un dialogue constructif avec la population.

745

Par sa structure, la tenue d'audiences publiques du BAPE permettrait à la fois la participation du public, d'organismes locaux et d'experts et expertes sur l'ensemble des facettes du projet dans des conditions propices facilitant l'approfondissement des connaissances et l'expression de tous les points de vue.

750

Intérêts de l'organisme pour le dossier. Le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, CRE de la Montérégie, est un organisme sans but lucratif né de l'initiative du milieu en 1989. Par son rôle d'expert, d'influence et de conseil en environnement et développement soutenable, le CRE de la Montérégie a pour mission de rassembler et guider les acteurs territoriaux.

755

Expert dans le domaine de l'environnement et du développement durable, le CRE Montérégie intervient dans des domaines d'action variés tels que les changements climatiques, l'énergie, la biodiversité, l'aménagement du territoire, les matières résiduelles, l'eau ou les sols.

760

À ce titre, le CRE de la Montérégie est mandaté par le MELCCFP pour concerter, conseiller et influencer les intervenants régionaux en matière d'environnement et de développement durable, effectuer une veille sur les enjeux environnementaux prioritaires régionaux, mener des activités et/ou produire des outils.

765

Le CRE de la Montérégie est donc d'avis que l'ampleur potentielle des enjeux environnementaux et sociaux, la mise en place d'un processus complet d'audience publique du BAPE est incontournable et permettrait de faire une évaluation approfondie et transparente des impacts d'un tel projet.

770

Nous demandons donc, en votre qualité de ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, qu'un mandat en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement soit confié au BAPE pour tenir une enquête et des audiences publiques sur le projet d'aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel par Fruits des Îles inc. et de faire rapport de ses constatations et de son analyse.

775

En espérant que vous serez en mesure d'accorder une suite favorable à notre requête. Et, dans l'attente de votre décision, nous vous prions d'agréer salutations distinguées. »

C'est signé par Monsieur Bruno Gadrat, président CRE de la Montérégie.

780

LE PRÉSIDENT :

Merci, merci Prunelle.

785

Alexandre Bourke, analyste de la Commission vous présentera, maintenant, un résumé du contenu des autres requêtes qui ont été reçues.

790

M. ALEXANDRE BOURKE :

Alors bonsoir, tout le monde. La Société d'aménagement de la baie Lavallière a soulevé dans sa requête des inquiétudes en lien avec la perte des milieux naturels, l'impact du bris des digues ou d'une inondation majeure, la compensation pour la perte de milieux humides et le transport.

Stéphanie Blais dans sa requête a soulevé des inquiétudes en lien avec la perte de milieux naturels, la perturbation du drainage naturel des sols, l'impact du bris des digues et le transport.

795

La Coalition Eau Nature Air purs Pierre-de Saurel a soulevé dans sa requête des inquiétudes en lien avec la perte de milieux humides, la protection du Lac Saint-Pierre et la protection de la faune à statut précaire.

800

Gisèle Bouchard a soulevé des inquiétudes dans sa requête en lien avec le transport, la perte de milieux naturels, la perturbation du drainage naturel des sols, l'utilisation d'engrais, l'impact du bris des digues.

805

Hélène Mondou a soulevé dans sa requête des inquiétudes en lien avec la perte de milieux naturels, la réhabilitation du site à la fin du projet et le transport.

Simon Latraverse et Benoit Paul ont souligné dans leur requête des inquiétudes en lien avec l'impact sur les milieux hydriques, la gestion de l'eau et les changements climatiques.

810

Marie-Ève Simard dans sa requête a soulevé des inquiétudes en lien avec la perte de milieux humides et l'impact sur la biodiversité.

Guy Mondou dans sa requête a soulevé des inquiétudes en lien avec la perte de milieux naturels et la réhabilitation du site à la fin du projet.

815

Patrice Sylvestre a souligné dans sa requête des inquiétudes en lien avec la perte de milieux naturels et la réhabilitation du site à la fin du projet.

820

Stéphane Latour dans sa requête a soulevé des inquiétudes en lien avec l'empiétement en zone inondable et l'impact sur la baie Lavallière.

Karine Latour et Sylvain Descôteaux ont soulevé dans leur requête des inquiétudes en lien avec le transport, la perte de milieux naturels, l'empiétement en zone inondable et la gestion de l'eau.

825

Céline Péloquin dans sa requête a soulevé des inquiétudes en lien avec le transport et la gestion de l'eau.

830

Mel Alain dans sa requête a soulevé des inquiétudes en lien avec la perte des milieux naturels et le transport.

Danny Turcotte avait des inquiétudes en lien avec le transport et l'utilisation de pesticides.

835 Colette Sylvestre avait des inquiétudes dans sa requête en lien avec la gestion de l'eau, la perturbation du drainage naturel des sols et le transport.

Jopats Sylvestre avait des inquiétudes en lien avec le transport, la perte de milieux naturels, la perturbation du drainage naturel des sols, l'impact du bris des digues et la gestion de l'eau.

840 Et, finalement, Dominic Fredette avait des inquiétudes, l'a soumis dans sa requête, en lien avec la conception et la sécurité des digues.

LE PRÉSIDENT :

845 Merci, merci Alexandre. Donc, voilà présenté le contenu de toutes les requêtes qui ont été reçues par le ministre responsable de l'Environnement.

La parole est maintenant à l'initiateur du projet, Monsieur Éric Lupien, qui présentera le projet durant environ 20 minutes. — Monsieur, vous avez la parole.

850

PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET

855

M. ÉRIC LUPIEN :

860 Merci. Merci pour ces quelques minutes. Le projet de Fruits des Îles, c'est l'implantation d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel dans la MRC de Pierre-de Saurel à 300 mètres du Fleuve Saint-Laurent. C'est aussi 14 champs pour un total de 195 acres cultivés sur une surface de 307 acres totale.

865 Les gens derrière le projet. C'est moi, Éric Lupien, gestionnaire de 25 années d'expérience dans la grande industrie. C'est aussi Mario Lavallée, un agriculteur chevronné de 43 ans d'expérience notamment en cannebergière.

Une brève image de nos partenaires qui nous ont aidés à développer ce beau projet.

Notre cannebergière, c'est une superficie de 125 hectares. Elle sera composée de 14 bassins de culture, un bassin d'irrigation, une pompe au fleuve, deux bassins de récupération, une

870 station de pompage, un bâtiment administratif avec salle d'opération, des bermes de champ. Il y aura aussi plusieurs aménagements écologiques et fauniques.

Les gens pensent que la canneberge pousse dans l'eau, mais ce n'est pas le cas. L'arbuste préfère avoir les pieds au sec dans le sable. Comme vous pouvez le voir, la canneberge finira par faire un beau tapis bien fourni d'environ 6 à 8 pouces de haut et sa durée de vie est très longue.

875 L'aspect visuel est magnifique, les champs changeront de couleur plusieurs fois, passant du vert au joli rose, finissant par produire un fruit vert qui tournera, en automne, au rouge rubis.

À droite sur la photo, vous voyez un bassin d'irrigation d'une cannebergière, ce réservoir devient un milieu de vie propice pour la faune en général que ce soit pour abreuver les chevreuils, les amphibiens et toutes les espèces d'oiseaux possibles.

885 À gauche, vous voyez un canal d'irrigation type d'une cannebergière avec sa digue à droite et à gauche, une hauteur de 3 pieds, donc aucun mur et/ou amoncellement qui viendrait nuire ou gêner la vue des voisins. Sans danger pour les animaux domestiques, celui-ci devient un milieu de vie propice pour tous les habitants de la faune.

À droite, vous voyez une photo prise via le Chenal-du-Moine vers un fossé typique que l'on retrouve sur plusieurs kilomètres dans toutes les villes ainsi que dans notre belle MRC. La seule grande différence est que ceux de Fruits des Îles seront très bien entretenus pour éviter la contamination de nos champs par des espèces envahissantes.

895 La photo de gauche vous montre la différence entre un champ inondé lors de la récolte et non inondé tel qu'indiqué sur la photo. Je vous fais remarquer que la digue n'a que 3 pieds de haut. Alors, on constate rapidement que les champs contiennent au maximum entre 6 et 12 pouces d'eau.

900 Sur la photo de droite, vous voyez Mario qui est dans les canneberges et l'eau lui monte jusqu'à la mi-jambe environ. Il est à noter que la période où il y aura de l'eau dans les champs est séparée comme suit : à la récolte en octobre, les champs seront inondés par groupe de trois, et la période complète de récolte durera de 12 à 14 jours au total.

905 Au début de l'hiver, lorsque les températures descendront sur les -10 degrés Celsius quelques jours consécutifs, nous mettrons une dernière fois un peu d'eau afin d'emprisonner le plan de canneberges dans la glace afin de le protéger du froid pour tout l'hiver.

Curieux, mais oui, la glace empêchera la plante de brûler par le froid. Elle aura son manteau jusqu'au printemps.

910 Rapidement, vous constaterez que les champs seront à sec 48 semaines sur 52.

La photo de gauche vous montre l'intérieur de la *pump house* qui nous permet de réguler les niveaux d'eau au millième près sans effort. Vous pouvez aussi constater que le bâtiment est fermé et isolé, ce qui nous permet d'être sans bruit de moteur à 100 %.

915 À droite, vous voyez notre garage pour entreposer et réparer nos machineries. Sur la droite du garage, vous voyez aussi notre bureau administratif et la salle de contrôle qui sera sans aucun doute la plus *high-tech* du Québec. Tous ces bâtiments ont été *designés* pour respecter le caractère rural de notre belle région.

920 Pourquoi implanter à Sainte-Anne? La culture du maïs et du soya nous offrait peu de rendement sur nos terres. Les conditions sont propices à la culture de la canneberge. Le sol devient favorable avec l'apport du sable. Nous avons des sources de sable. La culture de la canneberge en zone agricole a moins d'impact sur l'environnement.

925 Pourquoi une étude d'impact? Le déclencheur de l'étude est tout simplement l'empiètement dans la zone inondable du Fleuve Saint-Laurent. Mais encore, le décret demande au Ministère de regarder les impacts biologiques, physiques et humains. Et, comme vous pouvez le constater, les impacts sont jugés faibles sept fois sur huit avec notre nouvelle mouture.

930 Les mesures d'atténuation et d'amélioration sur les milieux humides et les boisés. Plus de 90 % du site est zoné agricole. 97 % des milieux humides seront préservés. Un aménagement de 19 710 mètres carrés supplémentaire de milieux humides à Sainte-Anne-de-Sorel *in situ* représente une compensation de neuf fois la superficie perdue du petit 3 %. Ou, si vous aimez mieux, on compense à 897 %.

935 Évitement à 100 % des milieux humides à Sainte-Victoire-de-Sorel. Compensation à 125 % de la zone occupée à Sainte-Victoire par des arbres mixtes.

940 Un aménagement volontaire représentant 1 630 % supplémentaire à Sainte-Anne-de-Sorel. Une plantation de 40 571 mètres carrés supplémentaire d'arbres, arbustes et fleurs sauvages à Sainte-Anne-de-Sorel autour du réservoir. Tous les espaces résiduels seront gazonnés. Culture de sarrasin sur les champs voisins afin d'aider les pollinisateurs à bien s'alimenter.

945 La pompe submersible au fleuve sera à 4 mètres de profondeur et à 300 mètres de la rive. Elle sera invisible pour les riverains et sans bruit à 100 %. Le *design* limite au maximum l'empiètement sur la rive et le littoral.

950 Des mesures d'atténuation sur le littoral et l'habitat du poisson. La remise en état des rives du littoral après les travaux. Notre pompe évitera de fonctionner durant la période de reproduction des poissons. La conception de la cage de la pompe prend en compte deux facteurs importants : un grillage perforé de moins d'un demi-pouce, et la surface de contact est amplifiée afin de réduire la vitesse d'aspiration deux fois sous les normes exigées.

955 Nous utiliserons aussi des barrières à sédiment lors de l'installation. Nous serons autosuffisants en eau lors d'années avec des précipitations moyennes.

960 Des mesures d'atténuation et d'évitement sur la faune. 97 % des milieux humides originaux seront conservés ainsi que la Décharge des Vingt et des Trente.

960 Près de 20 000 mètres carrés de zones humides seront ajoutés à la MRC et à Sainte-Victoire. Reboisement à Sainte-Victoire à la hauteur de 125 %.

965 Relocalisation d'espèces si nécessaire lors de la construction. Agrandissement du corridor faunique de 17 864 mètres carrés au sud du site. Implantation de ruches au pourtour du réservoir.

970 Suivi des espèces fauniques si besoin il y a. Aménagement pour les hirondelles de rivage. Accès au réservoir et divers bassins pour les amphibiens, puis installations de [dortoirs à] chauve-souris si jugé nécessaire.

970 Nous n'aurons aucun impact sur les eaux souterraines, aucun risque d'inondation supplémentaire, au contraire, les installations augmenteront la résilience face à l'inondation et aux crues éclair.

975 La technologie de pointe qui sera installée limitera au maximum l'arrosage. L'utilisation réduite de produits phytosanitaires améliorera à la baisse le bilan général. Les rejets d'eau dans les cours d'eau seront rares au minimal dû à notre capacité de stockage de celle-ci. Nous aurons aussi un impact positif sur l'érosion des sols.

980 Impacts et mesures d'atténuation liées au transport du sable. 88 transports de sable par jour au lieu d'une capacité réelle de 150 à 200. La vitesse sera abaissée à 50 kilomètre-heure lors des heures de transport et le dépassement sera interdit.

985 Nous interrompons le transport lors de périodes de brouillard et des tempêtes de neige majeures. Nous avons aussi une entente avec un service de remorquage qui nous assure une intervention en bas de 30 minutes en cas de panne.

990 Entente de principe conclue avec la municipalité pour compenser les dommages qui pourraient avoir lieu sur la route. Celle-ci va devoir être adoptée par le conseil. Les entrées et sorties des sites de Fruits des Îles seront toutes asphaltées dès que la température le permettra afin de limiter la poussière et le salissage de la voie.

Nous utiliserons des remorques toilées, étanches à 100 %, donc aucune poussière lors des transports. Nous garantissons que le nettoyage serait immédiat si un bris mécanique survenait.

995 Aucun véhicule n'aura la permission de se stationner sur la bordure de la route. Ils devront utiliser les stationnements sur nos deux sites.

1000 Le transport est restreint de 8 h 00 à 17 h 00 du lundi au vendredi. Nous aurons moins de transport que prévu initialement soit 10 666 voyages plutôt que 12 000, ce qui nous amène à 88 voyages par jour au lieu de 100 ou 11.5 camions pleins à l'heure.

1005 Les mesures d'atténuation en zone scolaire. Nous avons eu plusieurs discussions avec des intervenants de l'école ainsi que la direction des services scolaires de Sorel-Tracy sur divers éléments à mettre en place et nous avons une entente de principe qui est conclue. Elle devra être adoptée par le CA de la commission scolaire le 25 juin.

1010 Nous retirerons quelques places de stationnement le long de la zone scolaire afin d'augmenter la visibilité pour les gens et les camionneurs. Les places de stationnement perdues seront remplacées par une vingtaine de places de stationnement à l'église. Nous avons une entente avec l'église à ce niveau-là.

Nous installerons un feu de circulation temporaire sur appel ou un brigadier à la traversée piétonnière durant les moments les plus critiques de la journée.

1015 La vitesse de nos véhicules de transport sera monitorée en temps réel via un système de GPS et des sanctions seront données si les consignes ne sont pas respectées.

Au niveau du patrimoine archéologique, pas d'impact sur le patrimoine archéologique. Nous avons consulté la communauté Waban-Aki dans le début du projet et des ententes sont en cours

1020 pour nos deux sites. Nous avons pris en compte les préoccupations soulevées et avons mis en place diverses ententes à propos des plantes médicinales et des objets archéologiques.

1025 Au niveau de la consultation de la communauté, nous avons reçu par résolution l'appui des conseils municipaux de Sainte-Anne-de-Sorel et de Sainte-Victoire-de-Sorel. Nous avons rencontré plusieurs maires de la région. Nous avons reçu par résolution l'appui de la Table des maires de la MRC de Pierre-de Saurel. Nous avons aussi reçu l'appui de l'Association du club des neiges de Sorel-Tracy.

1030 Nous avons aussi reçu l'appui de l'UPA. Nous avons aussi rencontré plusieurs citoyens tout au long de ces trois années et demie d'avancement au travers du long et rigoureux processus environnemental.

1035 Outils d'information publique. Fruits des Îles s'est engagée à tenir informée la population lors des diverses phases de construction via trois médias; un site Internet régulièrement mis à jour, une ligne téléphonique *hotline* et une campagne d'information publique via les journaux locaux.

Impacts positifs sur l'économie locale. Les investissements lors de la période de construction atteindront de 20 à 30 millions.

1040 Nous créerons une quarantaine d'emplois directs lors de la construction, et huit emplois permanents durant la phase d'exploitation.

1045 La ville bénéficiera aussi des revenus de taxe foncière supérieurs. La région diversifiera aussi son agriculture et profitera du marché en croissance au niveau de l'exportation. Une belle visibilité aussi sera faite pour notre MRC.

1050 En conclusion, Fruits des Îles, c'est quoi? C'est une cannebergière en territoire agricole, une utilisation responsable de l'eau et amélioration de la résilience locale face aux changements climatiques, une opération 100 % électrique, plan de protection de la faune, un impact très limité et amélioration du bilan global sur les milieux humides et sur les boisés.

1055 Fruits des Îles porte un projet adapté au territoire, s'est adaptée aux besoins de la communauté et qui présente un modèle de développement durable pour le secteur de la production de la canneberge. Merci à tous.

LE PRÉSIDENT :

1060 Merci beaucoup pour la présentation de votre projet. Le registre est maintenant ouvert, donc vous pouvez déjà vous lever pour aller vous inscrire sur le registre pour pouvoir poser vos questions.

1065 Comme je l'ai dit au début, nous allons prendre une pause de 15 minutes le temps d'aller vous inscrire, et nous serons de retour pour commencer par poser nos questions. Merci et à tout à l'heure.

**PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE**

LE PRÉSIDENT :

1075 Bon retour à vous toutes et tous. Je vais inviter maintenant la première personne qui s'est inscrite au registre à s'avancer à la table des intervenantes et intervenants. J'invite Geneviève Tardy. — Bonsoir et bienvenue.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme GENEVIÈVE TARDY :

Bonsoir. Merci beaucoup de nous écouter ce soir.

1090 Donc, moi j'aimerais savoir dans l'avis de projet, page 3, il est question de 30 centimètres de sablage pour l'ensemble du projet alors que dans la demande qui a été déposée à la CPTAQ, annexe 2, page 434, on parle plutôt de 54 centimètres. Donc, ce n'est pas le double, mais presque.

J'aimerais savoir qu'est-ce qui justifie le besoin et pourquoi on a doublé entre l'avis de projet et le document qui a été déposé à la CPTAQ?

1095 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Lupien, qu'est-ce qui explique ce doublement?

1100 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Oui, c'est très simple, c'est que oui, on met un 10 pouces de sable dans les champs, mais aussi il y a des petits bassins en dessous où est-ce que les drains vont aller à 30 pouces. Dans le fond, chaque cannebergière a des drains à 30 pouces et on veut que ce drain-là soit dans le sable aussi.

1105 On met du sable, c'est pour le drainage, on a bien compris, donc c'est ce sable-là qui fait le total, l'augmentation totale. Donc, on demeure quand même avec les 10 666 voyages de sable. On en a moins qu'avant au fond. Quand on a fait nos calculs aux éléments finis qu'on appelle, on est arrivés plus précisément avec un chiffre plus bas.

1110 **Mme GENEVIÈVE TARDY :**

Fait que dans l'avis de projet vous aviez oublié de calculer un besoin en sable supplémentaire?

1115 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît, reprenez la question d'abord.

1120 **Mme GENEVIÈVE TARDY :**

Bien, en fait, c'est que les deux informations...

LE PRÉSIDENT :

1125 Oui.

Mme GENEVIÈVE TARDY :

1130 ... ne sont pas les mêmes au niveau du besoin en sable de l'avis de projet à ce qui a été demandé à la CPTAQ, donc je questionnais...

LE PRÉSIDENT :

1135 Oui.

Mme GENEVIÈVE TARDY :

1140 ... l'augmentation.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Qu'est-ce qui explique réellement que vous soyez passés de 30 à...

1145 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Bien, c'est aussi qu'on a fait environ cinq versions du projet, mais les quantités ont augmenté parce qu'on a grossi la cannebergière. Initialement, il y avait un projet à 110 acres. Il y a eu un projet à 170, puis là, on est rendus à 195 acres aussi.

1150

LE PRÉSIDENT :

Et donc, on est maintenant en face d'un projet qui est beaucoup plus gros...

1155 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1160

... que ce qui avait été prévu.

M. ÉRIC LUPIEN :

1165

Le besoin qui avait été *designé* initialement effectivement, oui, c'est ce qui justifie ça aussi. Et, le fait que lorsqu'on fait une demande à la CPTAQ, notre projet était très préliminaire compte tenu qu'on avait besoin de cette demande-là pour nous présenter devant le ministère de l'Environnement. Donc, il y a beaucoup de choses qui ont évolué depuis ce temps-là tout simplement.

1170

Mme GENEVIÈVE TARDY :

1175 C'est l'épaisseur qu'ils disent de mettre, ils disent qu'ils vont mettre 30 centimètres de sable dans le fond des bassins dans l'avis de projet, mais ensuite, ils disent qu'ils vont mettre 54 centimètres, c'est surtout ça. Ce n'est pas la quantité en mètres cubes que je questionne, c'est l'épaisseur qu'ils vont mettre dans le fond des bassins qui a pratiquement doublée.

M. ÉRIC LUPIEN :

1180 Je vous rassure, c'est...

LE PRÉSIDENT :

1185 Allez-y.

M. ÉRIC LUPIEN :

... c'est 10 pouces en surface qui va être là à part où est-ce qu'il y a les drains.

1190 **LE PRÉSIDENT :**

1195 J'aimerais quand même relancer la question au ministère de l'Environnement. — Madame Ouellet, le fait que pour les besoins d'épaisseur en sable on passe quasiment du simple ou double, est-ce que ça change quelque chose fondamentalement au niveau de l'évaluation d'impact et des résultats qui ont été présentés?

Mme ANNIE OUELLET :

1200 Je vais laisser Antoine Racine répondre à la question.

M. ANTOINE RACINE :

1205 Effectivement, au niveau de l'impact le fait qu'on passe du simple ou double, ce n'est pas vraiment un élément qui est analysé au niveau de l'impact. Et, nous on va vraiment regarder l'impact en zone inondable, mais la quantité de sable même si on passe de 30 centimètres à 54, ce n'est pas un élément majeur.

1210 Mais effectivement, le projet peut changer en cours de route, mais l'analyse des impacts demeure la même tout au long du processus.

LE PRÉSIDENT :

1215 Ça veut dire qu'on peut continuer d'accepter les résultats tels qu'ils sont présentés à ce stade ou bien ça prend à votre niveau une vérification pour s'assurer que les résultats demeurent robustes sur la base des premières informations qu'ils ont introduites dans leur analyse?

Mme ANNIE OUELLET :

1220 Au niveau de l'étude d'impact qui est déposée, on a besoin d'avoir une idée générale, globale du projet, donc c'est vraiment le projet dans son ensemble qui est analysé. Dans le cas où le projet est autorisé par le gouvernement, suite à ça, des autorisations ministérielles sont nécessaires.

1225 Donc, c'est au moment des autorisations nécessaires où le détail et les niveaux par exemple d'épaisseur de sable et tout ça est regardé de façon plus spécifique.

LE PRÉSIDENT :

1230 Cela signifie, si je comprends bien, qu'au stade où on se trouve maintenant on n'a pas besoin d'informations supplémentaires venant de l'initiateur pour mieux comprendre les décisions qu'on va devoir prendre par rapport à cette augmentation de sable?

Mme ANNIE OUELLET :

1235 En effet.

LE PRÉSIDENT :

1240 Merci. — Votre deuxième question.

Mme GENEVIÈVE TARDY :

1245 Ma deuxième question, la superficie, moi ce qui m'intéresse, c'est l'autre partie, c'est-à-dire l'exploitation de la terre agricole en sablière pour répondre aux besoins du projet de cannebergière. Donc, il est question d'une superficie d'éventuelle exploitation de 14.6 hectares.

1250 Dans les documents on parle d'une moyenne de profondeur qui pourrait être exploitée de 2 à 5 mètres de profondeur, donc si on fait une moyenne à 3.5 mètres cubes, donc entre 2 mètres et 5, j'ai fait une moyenne à 3.5, ça donne une capacité d'exploitation du sable de 511 000 mètres cubes de sable qui pourrait éventuellement être accordé par la CPTAQ.

Alors que le besoin initial dans l'avis de projet, si on se fie aux 30 centimètres annoncés dans l'avis de projet, on parle d'un besoin de 208 000 mètres cubes, donc on est 300 000 *over*, OK, qui va être comme un peu accordé par la CPTAQ.

1255 En augmentant à 54 centimètres, on vient d'augmenter le besoin de la cannebergière en sable à 375 000 mètres cubes, ce qui répond aux besoins du deuxième dépôt.

1260 Donc, à 54 centimètres d'épaisseur, on a besoin de 375 000 mètres cubes de sable, donc on se rapproche un peu de la capacité qu'offre le 14,6 hectares de Monsieur Lupien.

1265 Donc, moi je questionne surtout les besoins en exploitation du sable pour l'établissement de la cannebergière. Est-ce qu'on ne va pas exploiter davantage de sable que la cannebergière a réellement besoin?

LE PRÉSIDENT :

Vous avez la question, est-ce que, finalement, ce que vous exploitez comme sable n'est pas plus important que vos besoins réels?

1270 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Je vais vous expliquer ça tout simplement, on a un besoin initial pour la construction du projet, mais encore, une fois aux cinq ans, il faut rajouter un peu de sable dans nos champs, donc on a besoin d'une réserve de sable.

1275 Donc, quand on a fait notre demande à la CPTAQ, on a demandé d'exploiter notre territoire au grand complet, donc la CPTAQ nous a donné une banque, si on veut pas une banque, mais l'autorisation d'exploiter notre sable en fonction de notre territoire tout en respectant la réglementation.

1280 Et, du coup aussi, eux avaient le devoir de s'assurer qu'on ne nuisait pas aussi aux forêts chaque côté. C'est pour ça qu'ils nous ont donné des... Bien, il y a le rapport qui existe qui donne les pentes bien spécifiques pour pouvoir assécher les terrains chaque côté.

1285

Mais définitivement que le site détient plus de sable qu'on en a besoin dans la phase de construction effectivement. On ne s'engage pas à ne pas l'exploiter, on va l'exploiter notre sable, tout à fait. On va en avoir besoin tout le long de la vie utile de la cannebergière.

1290

Il n'y a rien qui nous dit qu'on n'ouvrira pas une autre cannebergière plus tard ou qu'on ne fera pas un agrandissement un jour. Donc, notre terrain, notre sable, on a demandé la permission de l'exploiter.

Mme GENEVIÈVE TARDY :

1295

Est-ce que je peux compléter ou c'est terminé ma deuxième question?

LE PRÉSIDENT :

Oui, vous avez fini avec votre deuxième question.

1300

Mme GENEVIÈVE TARDY :

1305

Bien, le permis, je ne sais pas exactement comment l'intituler, mais le document de la CPTAQ donne un délai de deux ans pour exploiter la sablière si on veut, donc ça devrait se terminer en décembre 2024. J'imagine qu'il y a eu une demande de délai, parce que sinon il faudrait qu'ils entreposent le sable, j'imagine, sur le terrain de la cannebergière.

LE PRÉSIDENT :

1310

Oui, merci. — Donc, oui?

M. ÉRIC LUPIEN :

1315

Oui, vous avez bien raison, effectivement, il y a une demande de prolongation qui est demandée, puis on va la promener comme ça. Puis, aussi, les cannebergières ont des droits particuliers aussi au niveau de l'exploitation du sable.

LE PRÉSIDENT :

1320

OK.

M. ÉRIC LUPIEN :

Ce que je veux dire, c'est qu'on n'a pas la même réglementation qu'une sablière.

1325

Mme GENEVIÈVE TARDY :

Merci, c'est bon.

1330

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Mme GENEVIÈVE TARDY :

1335

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

1340

Vos deux questions nous ouvrent un peu la porte sur des préoccupations que nous avons aussi nous-mêmes.

— Parce que dans votre étude d'impact vous mentionnez que des coûts susceptibles de sable seront placés aux trois et aux quatre ans. Et, si on comprend bien ce que vous avez écrit dans l'étude d'impact, vous venez de dire que vous avez un terrain et que vous avez un bon gisement de sable, comment est-ce que vous allez vous procurer ce sable-là, tout ce sable dont vous avez besoin d'année en année?

1345

M. ÉRIC LUPIEN :

1350

Bien, à partir de notre sablière à qui est Sainte-Victoire-de-Sorel qui est liée au projet à 100 %, notre réserve de sable est sur ce terrain-là.

LE PRÉSIDENT :

1355

Donc là, vous avez augmenté, on le voit par ce que vous avez commencé, par ce que vous voulez prélever, mais comment est-ce que vous comptez entreposer ça? Comment est-ce que vous gérez cette masse importante de sable que vous avez?

1360 **M. ÉRIC LUPIEN :**

1365 Bien, le but, ce n'est pas d'en entreposer sur notre site, le but, c'est de faire notre construction, et quand on va prévoir une fois aux trois, aux quatre ou aux cinq ans, tout dépendamment ce que l'agronome va nous suggérer quand ça va être autrement dit le temps de mettre un peu de sable, un demi-pouce de sable qu'on va mettre dans le champ supplémentaire, bien, à partir de là, on va commencer à amener notre sable sur notre site.

1370 Puis, par la suite, le mettre dans le champ, puis ça, cette application de sable là se fait seulement l'hiver lorsqu'on a une bonne glace dans les champs parce qu'on circule avec le petit applicateur de sable dans le champ.

LE PRÉSIDENT :

1375 Donc, c'est une application directe que vous faites, vous n'entreposez pas. Mais c'est quoi, c'est pour aussi rehausser les digues que vous avez besoin d'autant?

M. ÉRIC LUPIEN :

1380 Non non non, ce n'est pas ça du tout, c'est que la plante elle n'arrête pas de croître, et elle fait des tentacules. Je vais dire un genre... Des comment? Des stolons, le vrai nom, c'est des stolons, c'est qu'il va lui sortir des branches, c'est celles-là qu'on veut enterrer avec un demi-pouce de sable une fois aux quatre, cinq ans.

1385 Bien, comme toutes les autres cannebergières, c'est une pratique courante de sabler ses champs aux quatre à cinq ans avec une couche mince.

LE PRÉSIDENT :

1390 OK, mais en ce moment, la question qui m'est venue à l'esprit aussi, c'est quoi l'impact sur le transport?

M. ÉRIC LUPIEN :

1395 L'impact sur le coût de transport?

LE PRÉSIDENT :

1400 Non, pas sur le coût, sur le transport lui-même. Parce que doubler le...

M. ÉRIC LUPIEN :

1405 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1410 Oui? Comment est-ce que ça va se passer? Comment est-ce que vous avez fait cette évaluation-là? Au total, combien de voyages allez-vous avoir puisque dans la présentation que vous nous avez faite...

M. ÉRIC LUPIEN :

1415 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1420 ... vous avez dit que le nombre de voyages diminuait. Avant, on avait à peu près 24 000 passages, vous dites que ça va diminuer alors que la quantité de sable augmente. Comment est-ce que... C'est quoi l'impact finalement sur le transport?

M. ÉRIC LUPIEN :

1425 Non, ce n'est pas tout à fait ça, je vais rectifier le tir.

LE PRÉSIDENT :

OK.

1430 **M. ÉRIC LUPIEN :**

1435 C'est qu'on avait annoncé 12 000 voyages de 37.5 tonnes durant la phase de construction. Là, on a baissé ce tonnage-là à 10 666 voyages, donc on arrive à un total de 399 234 tonnes précisément de sable. Donc, notre besoin a baissé même avec l'agrandissement de notre cannebergière.

Et, ce qu'on dit, c'est qu'une fois aux cinq ans, on va avoir 400 voyages de sable à faire durant une période de cinq ans. C'est-à-dire que ça représente environ 80 voyages par année ou si on veut un voyage par semaine, un voyage et demi par semaine de sable.

1440 Si on veut mettre des mathématiques là-dedans, c'est-à-dire que sur une période de cinq ans, je passerais un camion et demi de sable par semaine pour me prévoir de mon besoin de resabler mes champs. Fait que ça n'a pas d'impact sur la construction du tout du tout du tout, c'est de l'exploitation normale comme toutes les cannebergières.

1445 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça n'a pas du tout du tout d'impact, c'est ce que vous êtes en train de dire?

M. ÉRIC LUPIEN :

1450 Ça n'a pas d'impact sur la phase de construction qu'on est en train de parler là. Puis, je ne pense pas qu'un camion et demi par semaine vienne faire un impact sur quoi qu'on veut.

LE PRÉSIDENT :

1455 Alors, je reviens puisque la zone où vous avez fait le prélèvement dans le résumé de l'étude d'impact que vous avez déposé il est indiqué qu'on aura quatre types de milieux humides qui sont présents dans la zone d'étude à Sainte-Victoire-de-Sorel, et vous évaluez ça à une superficie de 33 152 mètres carrés, et que ces milieux-là seront conservés, c'est ce que vous dites. On voit l'importance de ce qu'il a fait là.

1460

Est-ce que cette information-là, cette affirmation que vous avez faite dans le document qu'on considère le plus récent, que vous avez déposé, est-ce qu'elle est toujours d'actualité?

1465 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Oui, on ne touche pas aux milieux humides de Sainte-Victoire.

LE PRÉSIDENT :

1470

C'est toujours d'actualité, OK.

M. FÉLIX GRENIER :

1475

Est-ce qu'on peut remonter la carte?

LE PRÉSIDENT :

1480

Oui. — S'il vous plaît, vous pouvez montrer la carte?

M. ÉRIC LUPIEN :

1485

C'est la carte de Sainte-Victoire que j'ai, je n'ai pas celle de Sainte-Anne. Mais effectivement, je confirme, puis l'engagement est maintenu, on ne touche pas aux milieux humides à Sainte-Victoire-de-Sorel. Puis, on respecte les distances qui nous ont été demandées par le ministère de l'Environnement. On ne vous entend pas.

LA COMMISSAIRE :

1490

Merci. Question de suivi à votre réponse précédente, donc vous nous confirmez qu'il n'y aurait pas de destruction de milieux humides sur le site de Sainte-Victoire?

M. ÉRIC LUPIEN :

1495

Non.

LA COMMISSAIRE :

1500

Toutefois, dans le rapport de caractérisation écologique de ce lot-là, plusieurs milieux sont identifiés, il y a un grand milieu qui, si mes notes sont bonnes, c'est un marais qui est situé plutôt au sud de la zone. Et, on a, ensuite, une section qui est plutôt au centre...

M. ÉRIC LUPIEN :

1505

Oui.

LA COMMISSAIRE :

1510

... où là on a plusieurs milieux, plusieurs types de milieux humides variés.

M. ÉRIC LUPIEN :

Tout à fait.

1515

LA COMMISSAIRE :

Donc, on a cette vision en tête. Il y a également un endroit où vous montrez, toujours une carte de ce site, où on identifie la zone à déboiser et les milieux, -- dommage, moi aussi j'aurais bien aimé un support visuel --, les milieux humides qui se situent davantage au centre du site de Sainte-Victoire sont à l'intérieur de la zone étant identifiée comme à déboiser, et également à l'intérieur de la zone qui servirait à l'extraction du sable.

1520

Donc, j'ai de la difficulté, la Commission a de la difficulté à comprendre comment on peut préserver la totalité des milieux humides tout en ayant certains milieux dans la zone dite à déboiser et en exploitation de la sablière.

1525

M. ÉRIC LUPIEN :

Ce qu'on dit ici, c'est que c'est garanti que les milieux humides ne seront pas touchés, même ceux que vous avez identifiés dans la petite partie. Et, si je ne m'abuse, on doit garder une distance de 20 mètres.

1530

M. DOMINIC SÉNÉCAL :

En fait, je peux peut-être aider également. On a la chance de vous présenter, aujourd'hui, une version qui est modifiée. On a la chance de vous présenter une version qui a été modifiée. Il y a eu des belles nouvelles qui ont été faites depuis la dernière séance où est-ce qu'il y a eu une entente pour une nouvelle acquisition pour une propriété à l'est qui permet de décaler les bassins, le bassin de réserve principale d'eau, les bassins de culture, tout va être déplacé.

1535

1540

Il y a une conservation des milieux, là je parle à Sainte-Anne, donc une conservation des milieux qui va être faite. Certainement qu'il va y avoir des questions là-dessus, mais il y a 97 % des milieux qui sont préservés. Et, on compense largement la perte. Là, c'était pour Sainte-Anne.

1545

À Sainte-Victoire, effectivement, il y a zéro perte de milieux humides. On pourra préciser, en fait il y a beaucoup de choses qui ont changé dernièrement, certainement que vous êtes intéressés à avoir un nouveau support visuel mis à jour.

1550 On est rendu à la version, -- je vais le dire en blague, mais à peine --, à la version 22, on va faire la version 23, puis on va vous transmettre des nouvelles cartes. Mais l'engagement est très clair qu'il va y avoir zéro perte de milieux humides à Sainte-Victoire.

LA COMMISSAIRE :

1555 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1560 Merci, merci beaucoup pour vos questions. Je voudrais inviter à se présenter Denis Therrien. Denis Therrien, je vous invite à venir poser vos questions. — Bonsoir, bienvenue.

M. DENIS THERRIEN :

1565 Ma question s'adresse à Monsieur Lupien. Lors de la soirée du 30 avril, il me semble que vous aviez parlé de transport avec des 12 roues.

LE PRÉSIDENT :

1570 S'il vous plaît, Monsieur Therrien, posez la question à la Commission.

M. DENIS THERRIEN :

1575 D'accord. Il me semble que j'avais compris que le transport, ça se fait en camion de 12 roues pour que le poids des camions, si on prend un semi-*trailer*, un semi-*trailer*, ça contient plus de tonnes et le tonnage sur les routes, bien, ça va endommager plus les routes qu'un 12 roues.

1580 Est-ce que ma question est correcte dans ce sens-là? C'est-tu des 12 roues qu'on va avoir ou c'est des semi-*trailers*?

LE PRÉSIDENT :

1585 Monsieur Lupien, voilà la question, est-ce que c'est des 12 roues qu'on a ou c'est autre chose que vous voulez mettre sur les routes?

M. ÉRIC LUPIEN :

1590 Non, ça n'a jamais été la question de 12 roues, ça a toujours été des semi-*trailers* quatre
essieux, mais je vous invite à regarder un petit peu de technicalités à ce niveau-là. Ce n'est pas
parce qu'on a un plus gros *trailer* qu'on a plus de poids sur la roue parce qu'on a donc quatre
essieux supplémentaires.

1595 **M. DENIS THERRIEN :**

D'accord, OK.

LE PRÉSIDENT :

1600 C'est bon.

M. DENIS THERRIEN :

1605 Une autre question?

LE PRÉSIDENT :

1610 Oui.

M. DENIS THERRIEN :

1615 Quand les camions de sable vont rentrer, ils vont ressortir naturellement, est-ce que les
camions de sable vont être allèges ou ils vont avoir du *stock* dedans?

LE PRÉSIDENT :

Ou ils vont avoir?

1620 **M. DENIS THERRIEN :**

S'il va y avoir du matériel dedans.

1625

LE PRÉSIDENT :

OK.

1630 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Pleins ou vides.

1635 **LE PRÉSIDENT :**

— S'il vous plaît.

M. ÉRIC LUPIEN :

1640 Les camions vont être vides, on a un bilan zéro extraction de prévu à Sainte-Anne-de-Sorel, c'est-à-dire que les camions vont repartir vides, allèges.

LE PRÉSIDENT :

1645 J'aimerais quand même, parce que là on est en train de parler quand même de circulation de poids lourds, et il y a quand même des inquiétudes qui demeurent. Je pense qu'on a à distance le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

1650 Et, on aimerait quand même, concernant les conséquences possibles qui seraient liées aux vibrations, liées à l'augmentation de ces transports-là de véhicules lourds, quel serait l'impact généré par l'augmentation de la circulation des poids lourds qui sont chargés à capacité maximale?

1655 Quel serait l'impact par exemple sur la capacité portante même des routes qui vont être utilisées? Est-ce que vous avez des données, des informations qui pourraient... Oui?

M. DENIS THERRIEN :

C'est juste que moi...

1660 **LE PRÉSIDENT :**

Non non, ce n'est pas à vous, je pose la question...

Mme LOUISE MILLETTE :

1665

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

1670

... à la bonne personne. — Oui, bonjour. S'il vous plaît, vous pouvez toujours reprendre votre nom pour la sténotypie.

Mme LOUISE MILLETTE :

1675

Oui, effectivement, donc mon nom est Louise Millette de la Direction générale de la Montérégie, du ministère des Transports et de la Mobilité durable. Donc, au niveau du Commissaire vous avez deux questions en lien avec les vibrations.

1680

En ce qui a trait aux vibrations, je vais passer la parole à mon collègue, Monsieur François Bossé, de la Direction générale du laboratoire des chaussées.

Et, par la suite, nous allons enchaîner avec Monsieur Denis St-Laurent qui lui viendra vous entretenir en lien avec la capacité portante.

1685

LE PRÉSIDENT :

Vous avez la parole.

M. FRANÇOIS BOSSÉ :

1690

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

1695

Voilà, bonjour, bienvenue.

M. FRANÇOIS BOSSÉ :

1700

Oui, François Bossé, je me spécialise au niveau des vibrations qui sont émises par le trafic routier. Au niveau de l'impact que ça peut avoir et quand même les vibrations qui vont être

associées à ce camionnage-là vont être similaires aux vibrations qui sont associées au camionnage usuel qu'on retrouve sur les routes.

1705 Les véhicules lourds que ça soit des semi-remorques, des 12 roues, c'est dans le même ordre de grandeur au niveau des vibrations qui vont être émises, qui vont être ressenties par les gens qui habitent à proximité des routes.

LE PRÉSIDENT :

1710 Même en considérant le nombre, même en considérant le nombre de camions qui sont attendus pour la circulation?

M. FRANÇOIS BOSSÉ :

1715 Effectivement, plus de camions, ça implique une fréquence plus importante de véhicules lourds qui circulent, donc une fréquence de vibrations perceptibles qui est potentiellement augmentée au niveau des riverains. Mais ça reste des vibrations qui sont à des niveaux similaires aux niveaux qui sont ressentis actuellement par les riverains.

1720 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, si je comprends bien, ça veut dire qu'un citoyen qui vit aux abords des voies qui vont être empruntées ne sentira pas autrement un impact que ce qui est déjà ressenti en ce moment, c'est ce que vous voulez dire?

1725

M. FRANÇOIS BOSSÉ :

C'est bien ça, ça ne sera pas... Les vibrations ne seront pas ressenties plus fortement...

1730 **LE PRÉSIDENT :**

Ça ne sera pas ressenti plus...

M. FRANÇOIS BOSSÉ :

1735

... que ce qu'ils ressentent présentement, oui.

LE PRÉSIDENT :

1740

OK, d'accord, on comprend la réponse que vous donnez.

LA COMMISSAIRE :

1745

Je pense que les réponses n'ont pas été bien comprises à cause du problème avec le son.

M. ÉRIC LUPIEN :

1750

Oui, il fonctionne sur intermittence.

LA COMMISSAIRE :

Oui, on va peut-être laisser quelques minutes à la technique.

1755

LE PRÉSIDENT :

On a un petit problème technique, ça arrive quelques fois. Donc, parfois, on a perdu des bouts de réponses que vous avez données. C'est bon maintenant? Donc, on comprend qu'il n'y aura pas une vibration additionnelle qui va venir incommoder les gens.

1760

Donc, est-ce qu'on pourrait dire la même chose pour les structures avoisinantes en termes de solage par exemple des maisons, il n'y a pas d'inquiétude d'après ce que vous êtes en train de nous dire?

1765

M. FRANÇOIS BOSSÉ :

Oui, je ne sais pas si vous m'entendez toujours bien. Je ne sais pas si je suis encore en direct.

1770

LE PRÉSIDENT :

Oui, on vous entend maintenant, vous pouvez parler, oui.

1775

M. FRANÇOIS BOSSÉ :

1780 Parfait. Donc, au niveau des solages, moi je n'ai pas d'inquiétude, je traite l'ensemble des
plaintes pour les vibrations qu'on a pour l'ensemble de la province du Québec au ministère des
Transports. Les vibrations associées au camionnage, au trafic lourd sont nettement insuffisantes
pour causer des dommages aux solages des maisons.

1785 Ça prend des vibrations beaucoup plus élevées que ce que sont capables de faire des poids
lourds sur la route pour briser des fondations qu'elles soient en béton ou qu'elles soient en pierre
cimentée, différents types de fondations. Elles sont nettement suffisamment résistantes pour
résister aux vibrations qui sont associées au trafic lourd.

LE PRÉSIDENT :

1790 D'accord.

M. FRANÇOIS BOSSÉ :

1795 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1800 Mais en ce qui concerne la capacité portante même des routes, qu'en est-il?

Mme LOUISE MILLETTE :

1805 Pour la capacité portante, je passerais la parole à notre spécialiste, Monsieur Denis
St-Laurent au niveau de la Direction générale du laboratoire des chaussées. Et, par la suite, on
pourra poursuivre au niveau du camionnage, donc s'il y a des inquiétudes en lien avec le
camionnage.

1810 Les itinéraires qui sont proposés pour la partie du ministère des Transports et de la Mobilité
durable, donc les routes sont déjà autorisées au camionnage. Donc, qui dit routes autorisées au
camionnage permet les charges légales pour l'ensemble des véhicules qui peuvent circuler sur le
réseau.

Je vais passer la parole à Monsieur St-Laurent pour poursuivre. Puis, par la suite, on pourra
avoir Monsieur Calleja en lien avec le camionnage.

1815

LE PRÉSIDENT :

Je vous écoute.

1820

M. DENIS ST-LAURENT :

Monsieur le Président, donc je m'appelle Denis St-Laurent, je suis au ministère des Transports...

1825

Mme LOUISE MILLETTE :

Votre micro, Monsieur St-Laurent, voulez-vous le descendre?

1830

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, votre micro est fermé.

1835

M. DENIS ST-LAURENT :

Excusez-moi, j'étais en mode plus écoute depuis le début. Donc, Denis St-Laurent, je suis à la Direction des chaussées au ministère des Transports. Donc, effectivement, les camions, de ce qu'on a vu dans le dossier, respectent les charges légales, donc nos routes, les routes du Ministère sont capables de les supporter.

1840

Il y a deux itinéraires identifiés par l'initiateur, c'est sûr qu'on ne peut pas trop parler pour le cas du Rang Nord qui est un chemin municipal. C'est sûr que c'est un détour qui est plus long, donc ça peut être potentiellement plus dommageable dans le cas du deuxième trajet.

1845

Mais les chaussées, ça ne s'effondre pas d'une façon dramatique, c'est des dommages qui sont très très progressifs.

1850

Et puis, nos routes, nos routes, on a des routes qui sont capables de, dans le cas des routes qu'on a là, c'est des routes qui supportent déjà 500 à 600 camions par jour pendant des années et des années. Donc, le fait d'ajouter 200 camions par jour pendant une centaine de jours, ça va être un vieillissement accéléré de peut-être un mois ou deux de la chaussée par rapport à son vieillissement normal. Donc, c'est à peu près ça comme impact.

LE PRÉSIDENT :

1855 Merci. Est-ce que quelqu'un d'entre vous voudrait ajouter quelque chose aux réponses qui sont apportées? — Oui, allez-y, s'il vous plaît.

M. SEBASTIAN CALLEJA :

1860 Oui, bonjour, je m'appelle Sebastian Calleja, et je travaille...

LE PRÉSIDENT :

1865 Bonjour.

M. DENIS ST-LAURENT :

1870 ... au ministère des Transports dans la partie circulation des véhicules lourds. Il y a, comme Monsieur St-Laurent disait, il y a deux itinéraires qui ont été proposés. Un itinéraire correspond, la majorité du parcours, à des routes du Ministère, l'autre itinéraire correspond partiellement à des routes de municipalité.

1875 Donc, l'entretien des routes, la personne responsable soit le Ministère ou les municipalités dans l'entretien des routes, c'est la personne qui doit déterminer si la circulation est ouverte ou fermée aux véhicules lourds.

 Et, pour le premier itinéraire, celui qui prend la route 133, il n'y a pas de problème. La route appartient au Ministère, sont ouvertes à la circulation.

1880 Pour le deuxième itinéraire, celui qui prend la route 239, et après, le Rang Nord, cette partie est fermée à la circulation de véhicules lourds par la municipalité, alors il faudrait que la municipalité camoufle les panneaux pendant les travaux pour la circulation.

LE PRÉSIDENT :

1885 Merci, merci pour votre réponse. — Quelque chose d'autre de votre côté? C'est bon?

1890

Mme LOUISE MILLETTE :

Pour ma part, nous n'avons rien à ajouter en lien avec le camionnage. Puis, s'il y a des questions additionnelles, on est disposés pour y répondre sans problème.

1895

LE PRÉSIDENT :

Tout à fait, on vous reviendra.

1900

Mme LOUISE MILLETTE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1905

On comprend, merci beaucoup pour vos réponses, on comprend que c'est des routes municipales qui vont être empruntées.

1910

Est-ce que du côté de la municipalité, est-ce que vous avez identifié vous-même des impacts potentiels ou des risques qui seraient à anticiper concernant la circulation des poids lourds par exemple sur la sécurité routière? L'avez-vous anticipée? Dans quels termes vous l'anticipez?

M. MAXIME DAUPLAISE :

1915

Donc, concernant la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, je vais vous parler du pavage qui appartient...

LE PRÉSIDENT :

1920

S'il vous plaît...

M. MAXIME DAUPLAISE :

Oui.

1925

LE PRÉSIDENT :

... déclinez une fois encore votre identité pour la sténotypie.

M. MAXIME DAUPLAISE :

1930

Oui, excusez-moi, Maxime Dauplaise, directeur général de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel depuis déjà tout près de 25 ans.

1935

Donc, concernant le pavage du chemin du Chenal-du-Moine qui est sous la juridiction de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, donc on parle de l'intersection de la rue du Quai à l'adresse de la future cannebergière.

1940

Le chemin comme tel initialement a été conçu par le ministère des Transports à l'époque, donc celui-ci a été cédé à la municipalité suite à la *Réforme Ryan* dans les années 90 si je ne me trompe pas.

Donc, évidemment, la municipalité, depuis le temps, a procédé à certains travaux dont la réfection complète de la portion de la rue du Quai à la rue Saint-Michel. Donc, les infrastructures ont été refaites en 2010. La fondation a été refaite à 100 %, une fondation qui permet le camionnage. À ce niveau, il n'y a pas d'inquiétude.

1945

Par la suite, la municipalité a remplacé aussi une conduite d'aqueduc sur 10 kilomètres. Cette conduite-là a été installée complètement hors chaussée, donc aucune infrastructure souterraine, disons si on parle de la fondation de rue, n'a été touchée suite à ces travaux-là. Donc, on parle de fondations d'origine qui ont été créées par le ministère des Transports il y a plusieurs années.

1950

La municipalité, par contre, a fait, dans les années 2011, une réfection de la surface de roulement, donc elle a refait le pavage dans la portion de la rue Saint-Michel à la rue Salvail. Donc, évidemment, en 2011, le pavage qui a été installé a une durée de vie, ce qu'on nous a dit à l'époque, parce que je dois mentionner que je ne suis pas un ingénieur, la durée de vie est de 15 ans. Donc, au moment où on se parle, la durée de vie est atteinte à... Bien, on a 13 ans de faits sur les 15 années, donc, il y a déjà une petite partie de détérioration de faite.

1955

La municipalité dans sa gestion des actifs doit quand même prévoir refaire sa surface de roulement dans les cinq ou six prochaines années.

1960

LE PRÉSIDENT :

OK.

1965

M. MAXIME DAUPLAISE :

1970 On peut se poser la question, suite au camionnage qui est appréhendé, qu'il y ait une déformation plus rapide. Là-dessus, je dois mentionner que l'entreprise de la cannebergière est très proactive.

1975 Donc, on s'est réunis à plusieurs reprises, et on a convenu d'une entente qui va être déposée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Évidemment, la cannebergière est d'accord à payer une partie des dommages qui pourraient résulter du camionnage supplémentaire lors de la phase de construction.

1980 Ce que nous avons prévu avec l'entreprise, évidemment tous les frais sont à la charge de la cannebergière. Il va y avoir un camion spécialisé qui va ausculter la chaussée avant les travaux, qui va prendre tous les relevés technologiques qu'il se doit.

1985 Puis, après les travaux, le même véhicule va repasser refaire une analyse, puis à ce moment-là, dans l'entente il va y avoir un mécanisme de prévu pour qu'il y ait une compensation qui sera versée par la cannebergière si la municipalité doit refaire son chemin.

1990 Évidemment, la portion de la chaussée qui devrait être le plus sollicitée, c'est la portion lorsque le véhicule va transporter le sable. Parce qu'au retour, l'entreprise a mentionné que les camions vont fonctionner à vide, donc il ne devrait pas y avoir aucun impact sur un côté de la chaussée.

LE PRÉSIDENT :

1995 Merci. Bien, on voit effectivement dans la présentation du projet qui a été faite que beaucoup de choses ont bougé aussi de ce côté-là. L'initiateur a pris pas mal d'engagements, mais il demeure par exemple toutes les questions de sécurité qui sont liées aux véhicules d'urgence, de sécurité aussi liées aux personnes.

2000 Bon, par rapport à l'école, on a vu ce qui est prévu, mais est-ce que de votre côté il y a des choses, des impacts, des conséquences qui sont anticipées? Et, entre-temps, vous avez discuté des mesures potentielles avec l'initiateur?

2005

M. MAXIME DAUPLAISE :

Tout à fait. Donc, l'initiateur a travaillé très fort sur un projet de mitigation si on peut le dire ainsi, donc tel que mentionné en début de présentation par Monsieur Lupien, une entente est sur le point de se conclure avec le Centre de services scolaires concernant la sécurité aux abords de l'école.

2010

Au niveau du stationnement dans le coeur du village, donc celui-ci, lors de la période des transports, donc de jour, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00, le stationnement sera interdit et sera plutôt redirigé sur la propriété de l'église, laquelle a pris entente avec Monsieur Lupien pour dégager certains espaces de stationnement.

2015

Ensuite, il est mentionné qu'il y aura une signalisation temporaire, donc il n'y aura pas de dépassement de prévu dans la portion du chemin du Chenal-du-Moine, donc à partir du village jusqu'à l'entrée de la cannebergère.

2020

Suite au plan de mitigation qui nous a été présenté par Monsieur Lupien de l'entreprise de la cannebergère, nous avons rencontré les représentants de la Sûreté du Québec et du Service des incendies de Sorel-Tracy pour leur présenter la situation, et de leur côté, ils n'y voient pas d'inconvénients que le transport qu'on est habitué de connaître.

2025

Parce que le nombre de transports qui a été soumis on parle de 88 voyages par jour. Moi-même j'avais posé la question à Monsieur Lupien : « Bien, on parle de 88 voyages, mais on parle de combien de véhicules? » Parce qu'il y a des questions aussi qui nous ont été soumises à l'effet qu'il pourrait y avoir une filée de véhicules en attente.

2030

Donc, Monsieur Lupien nous a parlé d'une quinzaine de véhicules. Si on fait un calcul rapide, sur 20 kilomètres entre Sainte-Victoire et Sainte-Anne-de-Sorel, bien, on peut présumer qu'il n'y aura pas 15 véhicules à Sainte-Anne-de-Sorel au même moment puisqu'il faut les remplir ces camions-là et les vider.

2035

Donc, suite à cet argumentaire-là, les gens de la Sûreté du Québec et du Service des incendies n'y ont pas vu d'inconvénients particuliers.

2040

LE PRÉSIDENT :

Merci, merci beaucoup pour cet éclairage. — Merci, Monsieur Therrien, pour vos questions, bonne soirée.

Je voudrais inviter, maintenant, à se rapprocher de la table des intervenants Andréanne Paris. Bonsoir et bienvenue.

2045

Mme ANDRÉANNE PARIS :

Bonsoir, merci à la Commission pour cette soirée de consultation. En fait, bien là, vous avez amené des nouveaux éléments ce soir. J'avais des questions en fait sur le projet selon la *Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques* qu'il faut toujours prévoir l'évitement des milieux humides et hydriques.

2050

Vous semblez avoir prévu cette situation-là pour Sainte-Victoire, j'aimerais voir le scénario ou est-ce que vous avez évalué un scénario d'évitement complet pour les milieux humides dans Sainte-Anne-de-Sorel?

2055

LE PRÉSIDENT :

OK, donc vous voulez que l'initiateur vous présente le scénario?

2060

Mme ANDRÉANNE PARIS :

Oui.

2065

LE PRÉSIDENT :

Qui démontre qu'il a évité, c'est ça?

Mme ANDRÉANNE PARIS :

2070

Bien, j'aimerais savoir en fait si le scénario d'évitement complet a été analysé, et s'il a été analysé et non retenu, pourquoi il n'a pas été retenu pour bien comprendre qu'est-ce qui fait qu'on est dans une situation où on doit empiéter dans la perte de milieux humides.

2075

LE PRÉSIDENT :

Merci pour votre question.

2080

M. ÉRIC LUPIEN :

Est-ce que la Commission me permet de *shooter* de quoi sur l'écran?

2085

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

M. ÉRIC LUPIEN :

2090

Est-ce que la Commission me permet de...

LE PRÉSIDENT :

2095

De faire une projection?

M. ÉRIC LUPIEN :

Oui.

2100

LE PRÉSIDENT :

Oui oui, bien sûr, si vous avez des éléments visuels qui pourront nous éclairer.

2105

M. ÉRIC LUPIEN :

Donc, vous avez bien compris qu'à Sainte-Victoire on évitait à 100 %. À Sainte-Anne-de-Sorel, au début, on éliminait tous les milieux humides à 100 %.

2110

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'on peut mettre ça en mode présentation pour qu'on...

M. ÉRIC LUPIEN :

2115

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2120

... puisse être plus... Vous voyez bien?

Mme ANDRÉANNE PARIS :

2125

On pourrait voir mieux.

LE PRÉSIDENT :

2130

Ça, c'est le meilleur qu'on peut avoir?

M. ÉRIC LUPIEN :

Je ne peux pas faire mieux que ça.

2135

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est le meilleur qu'on peut avoir, allez-y.

M. ÉRIC LUPIEN :

2140

Là, en réalité, ce qui était prévu d'être détruit, c'était tout ce qui est ici en bleu jusqu'ici, tout ça, c'était prévu d'être détruit. Là, on ne détruit plus ces sections-là, on les laisse telles quelles.

2145

Le seul petit bout qu'on détruit, c'est une question d'ingénierie, c'est celui ici là qui représente environ 3 % des milieux humides, mais ceux-ci on vient les compenser *in situ* à une hauteur de 897 % plus.

J'explique, je vais essayer de trouver une meilleure carte. Et, si je ne l'ai pas, bien, on va y aller comme ça.

2150

M. DOMINIC SÉNÉCAL :

2155

Je peux peut-être dire un mot pendant qu'Éric sort la carte. En fait, pour mettre des chiffres précis, on a une perte de 2 242 mètres carrés. Donc, ceux qui connaissent un peu le jargon biologique, on a environ 800 mètres carrés qui est colonisé par du phragmite, donc le roseau

commun qui est sur des sols non hydromorphes qui, en fonction du REAFIE, pourraient être déclassés en des milieux terrestres. Je le dis entre guillemets, ça reste un milieu humide.

2160 Donc, au total, incluant les milieux colonisés par le phragmite, on a 2 242 mètres carrés qui sont impactés. Et, la superficie qui est compensée par la création de marécages, on a 19 710 mètres carrés qui nous donnent le 800. On est à 897 % de compensation. Je pense qu'on peut arrondir à neuf fois la compensation.

2165 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Je peux vous indiquer où.

Mme ANDRÉANNE PARIS :

2170 S'il vous plaît.

M. ÉRIC LUPIEN :

2175 Là, quand on construit une cannebergière, on ne peut pas faire de diagonale puis de rond, donc on est obligé d'abandonner des petits bouts pour que ce soit travaillable. Je vais vous les montrer. Est-ce que vous voyez mon curseur à l'écran?

Mme ANDRÉANNE PARIS :

2180 Oui.

M. ÉRIC LUPIEN :

2185 La première zone qu'on abandonne, c'est ce triangle ici. On va redonner complètement à la nature qui va se transformer en milieu humide. Il y a le petit triangle ici.

2190 Si je vous amène sur l'autre carte, il y a ce triangle-là aussi qui va être donné, et cette zone-là qui est dénudée présentement, bien, on va la redonner aussi, puis on va toute la reboiser. Puis, du coup, ça va agrandir le passage animalier, tout en créant des milieux humides. Parce qu'ils se classent comme milieux humides avec la végétation.

2195

Donc, c'est ça qui nous permet d'avancer qu'on va compenser à une hauteur de 100 quelques pour cent. Le petit bout ici qui est détruit qui, je ne dirais qui n'a pas de valeur, mais qui a moins de valeur parce qu'il est contaminé au phragmite, mais il reste qu'on le compense d'une façon significative.

2200

Donc, le milieu il gagne. Quand on va avoir terminé ce projet-là, il va y avoir plus de milieux humides qu'avant, c'est fantastique.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

2205

LA COMMISSAIRE :

2210

Monsieur Lupien, les zones de compensation, si la Commission comprend bien, il y a des travaux de restauration, création de milieux humides qui vont être faits dans ces zones-là. Elles ne seront pas tout simplement laissées à elles-mêmes, mais il y a une intervention positive qui va être faite pour les aménager à titre de milieux humides?

M. ÉRIC LUPIEN :

2215

Sous toutes réserves. On va mettre des arbres, c'est sûr parce qu'on veut avoir une stabilité du terrain le plus rapidement possible. Les arbres vont venir nous aider. Mais est-ce que tu veux parler pour moi pour être sûr?

M. DOMINIC SÉNÉCAL :

2220

Oui, bien, en fait, quand on parle de, j'ai utilisé le mot « compensation », ce qu'on devrait dire, c'est un aménagement volontaire. On veut zéro perte nette. Quand on parle de compensation, nécessairement on prenait la séquence éviter, minimiser, compenser, c'est encadré dans le cadre de la réglementation.

2225

Ici, ça a été mentionné à différentes reprises qu'on présume qu'une cannebergière pourrait être soustraite d'une compensation. Malgré ça, ce n'est pas le désir de Fruits des Îles de se soustraire, d'où une compensation volontaire. Dans le cadre de cette compensation volontaire là, on a discuté à l'interne, on comprend que lorsqu'on fait un aménagement de milieu humide, bien, on vise l'aménagement de trois strates; strate herbacée, strate arbustive, strate arborescente.

2230

2235

Ici, ce qu'on vise, c'est de maximiser la strate arborescente pour recréer des marécages qui vont dans mon humble avis être clairement humides dans le temps de le dire. L'agriculture, pourquoi les milieux humides sont localisés à cet endroit-là, c'est parce que clairement il y a eu une tentative de culture dans le passé, les sols étaient humides, et difficilement drainables pour la culture, d'où ce qui a été dit aussi par Monsieur Lupien qu'il y a une faible production de maïs parce que les sols sont gorgés d'eau.

2240

Donc, ce sol-là qui va arrêter d'être drainé par les activités agricoles, qui va être je dirais contiguë à des milieux déjà naturels, on va maximiser la strate arborescente pour recréer des marécages. Il n'y a pas d'engagement à recréer une strate herbacée, on considère que la strate herbacée va revenir par elle-même très rapidement.

2245

Et, de par le fait qu'on maximise la strate arborescente, on ne veut pas mettre des arbres qui seraient dominés dans quelques années par des arbres qui vont prendre la lumière via la canopée. Donc, c'est une compensation, que je dis entre guillemets, aménagée avec une strate arborescente.

LA COMMISSAIRE :

2250

Est-ce qu'il y a des intentions d'effectuer un suivi après un certain temps pour s'assurer que vos prévisions se réalisent et qu'effectivement, on a transformation de ces milieux-là en milieux humides?

M. DOMINIC SÉNÉCAL :

2255

Oui, tout à fait, il y a... Dans le cadre des différentes demandes, en fait, on s'est inspiré de demandes pour lesquelles on a la chance de participer auprès du Ministère, puis c'est le Ministère qui pourra nous faire sa critique à cet effet-là, mais on fait des suivis à l'année 1, 3, 5. Donc, un suivi sur cinq ans, donc à une récurrence à trois reprises. Comme je disais à l'année 1, l'année 3, l'année 5.

2260

LA COMMISSAIRE :

2265

Merci. Dans votre réponse précédente, vous avez mentionné la possibilité pour une cannebergière d'être soustraite à la compensation, c'est effectivement une information a été mentionnée également dans les médias qui pourrait soulever certaines questions pour la population. On aimerait donc se tourner vers le ministère de l'Environnement et demander des précisions à ce sujet.

Est-ce qu'effectivement les cannebergières sont soustraites de la compensation?

2270

Mme ANNIE OUELLET :

Il existe certaines soustractions pour les cannebergières, mais pas dans la région où on se trouve actuellement. Et, dans le cas d'une décision du gouvernement dans le cadre de la procédure d'évaluation et des impacts sur l'environnement, c'est le gouvernement qui a le pouvoir de déterminer si une compensation est requise ou non.

2275

Donc, ce n'est pas le *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques* qui s'applique intégralement, c'est vraiment un pouvoir discrétionnaire du gouvernement d'appliquer les compensations requises suite aux recommandations qui sont faites à l'analyse du dossier.

2280

LA COMMISSAIRE :

Merci.

2285

LE PRÉSIDENT :

Juste pour peut-être mieux comprendre pour ma propre gouverne, avec le pouvoir discrétionnaire vient aussi quand même un certain nombre de critères ou d'indicateurs sur la base desquels on pourrait rendre une telle décision.

2290

Est-ce que, à votre connaissance, on peut énumérer un certain nombre de critères qui permettent de conforter ce que vous dites là qui est lié au pouvoir discrétionnaire par rapport à la compensation?

2295

Mme ANNIE OUELLET :

Lorsqu'au terme de l'analyse on constate qu'il y a effectivement atteinte aux fonctions écologiques du milieu et que c'est requis de venir recréer un milieu à un autre endroit, donc dans ce cas-là, ce sont des éléments qui sont soumis sous recommandations au Ministre pour qu'il puisse exiger une compensation.

2300

LE PRÉSIDENT :

Merci, merci. — Pour votre deuxième question.

2305

Mme ANDRÉANNE PARIS :

2310 Bien, en fait, je veux juste clarifier, donc il y a eu zéro étude d'évitement complet, là vous y allez à petit pour réduire d'étude en étude, mais d'entrée de jeu, il n'y a pas eu aucune analyse de la viabilité économique de votre projet avec un évitement complet de milieux humides, ce qui devrait, selon ma compréhension de la Loi, être le premier pas qui est fait pour voir si c'est viable?

M. ÉRIC LUPIEN :

2315 Tout à fait, c'est ce qu'on a fait d'ailleurs. C'est l'acquisition d'une terre supplémentaire qui nous a permis de faire des acrages supplémentaires pour atteindre un ratio de viabilité. C'est ce qui nous a permis d'éviter ces milieux-là, c'est l'acquisition d'une terre supplémentaire. Fait que oui, ça a été étudié, puis dès que le modèle a pu le faire, on l'a fait, vous en avez la preuve aujourd'hui.

2320

Mme ANDRÉANNE PARIS :

Je vais y aller avec ma deuxième question dans ce cas-là.

2325

LE PRÉSIDENT :

Non, vous avez déjà fait votre deuxième question.

Mme ANDRÉANNE PARIS :

2330

C'était la première, mais OK, je peux revenir.

LE PRÉSIDENT :

2335

Non non, c'est la deuxième. Vous pouvez aller vous réinscrire et revenir. Merci beaucoup pour votre participation.

Je voudrais inviter maintenant Simon Latraverse à se présenter à l'avant à la table des intervenants pour poser ses deux questions. — Bonsoir et bienvenue.

2340

M. SIMON LATRAVERSE :

Alors, bonjour.

2345 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir et bienvenue.

2350 **M. SIMON LATRAVERSE :**

Oui, bonsoir.

2355 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. SIMON LATRAVERSE :

2360 Monsieur Simon Latraverse, oui. Mon questionnement est plus au niveau de la partie de la gestion de l'eau. Je suis dans le document qui s'intitule « Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes », et dans une des sections on lit que dans le fond, c'est l'ingénieure, dans le fond, c'est Joelle Bérubé et la directrice, Adeline Bazoge, qui ont soumis un rapport disant que le niveau d'eau en aval était pour baisser d'environ 0.03 mètre. Et, qu'il était pour y avoir une baisse de la vitesse d'écoulement de 0.02 à 0.03 mètre par seconde dans la Décharge des Trente.

2365 Cependant, ces chiffres-là viennent d'une modélisation, et cette modélisation-là je crois qu'elle vient du fait que, bien, l'eau va être gardée en situation de pluie, donc le bassin versant va être modifié. Cependant, un été comme l'été 2023, on parle d'énormes quantités d'eau qui ont tombé en très peu de temps.

2370 Et, plus loin dans le document, je vais y arriver à ma question, mais plus loin dans le document on parle, à la page 29, il y a plusieurs questionnements qui ont été émis par les spécialistes. Et, ça débute toujours par : « L'initiateur doit », et il y en a une série de questions qui vient à faire un lien entre les deux. Et, c'est un peu mes questions.

2380 C'est : « L'initiateur doit fournir les précisions suivantes quant à l'exploitation du système de trop-plein de bassin d'irrigation dans la Décharge des Trente. La période de fréquence des rejets, des surplus de la Décharge des Trente. Quels seront la qualité et quantité des rejets? » Et, ainsi de suite.

2385 Et, dans le fond ma question, c'est est-ce qu'il y a vraiment eu une modélisation de faite pour savoir qu'est-ce qui va se passer quand on aura énormément de pluie et que le bassin va être plein et que le système de trop-plein va servir?

2390 Parce qu'à ce moment-là, nous, évidemment je demeure en aval de la cannebergière, la Décharge des Trente est atrophiée, est bouchée à presque 100 %. Elle se rejette dans le Ruisseau du Marais qui lui aussi est presque non fonctionnel ou en tout cas, très peu. Et, la Décharge des Vingt est derrière chez moi, et elle, elle est bouchée à 100 %.

2395 Donc, cette eau-là, si le système de vase trop-plein est utilisé, ça va être en période où nous aussi on va avoir énormément d'eau déjà. Et, j'aimerais savoir si c'est possible d'avoir, bon, réponse à ces questions-là, mais aussi est-ce qu'une modélisation peut être faite en système de pluie vraiment abondante si le bassin de rétention son niveau maximal est atteint?

LE PRÉSIDENT :

2400 Merci pour la question. — Donc, on questionne un peu aussi toute la démarche qui a été faite pour s'assurer ce que vous avez prévu comme impact potentiel. Est-ce que vous avez fait des simulations? Vous avez...

M. ÉRIC LUPIEN :

2405 Oui, il y a des simulations qui ont été faites. Puis, d'entrée de jeu, si je peux rassurer Monsieur, nos dernières installations ont une vertu assez intéressante, c'est qu'au niveau des changements climatiques, on va donner beaucoup de résilience aux citoyens que ça soit avant ou après la cannebergière. Compte tenu que notre réservoir a grossi, on a une capacité de 570 000 mètres cubes d'eau.

2410 On a seulement besoin théoriquement de 256 508 pour l'autonomie annuellement, ce qui veut dire que s'il arrive des inondations printanières, on est capable de laisser rentrer l'eau chez nous, l'emprisonner, et la pomper compte tenu qu'elle est rendue au pied de mon terrain. Donc, ce qui veut dire que je vais amoindrir l'effet des crues des eaux.

2415 Mais encore, s'il y a des crues, pas des crues, des pluies éclair qui surviendraient, c'est que toutes ces eaux-là qui s'en iraient chez vous dans votre ruisseau qui est tout bouché, bien, on va garder, on a une capacité de garder 250 ou environ 1 000 mètres cubes d'eau qui pourrait être utilisée par la cannebergière ou relâchée éventuellement lorsque la situation se sera replacée naturellement.

2420

Donc, on devient un élément très important pour absorber cette partie des changements climatiques là que ce soit au niveau des inondations et des pluies éclair. On devient une zone tampon pour vous.

2425 **M. SIMON LATRAVERSE :**

2430 OK, mais il y a une différence entre une pluie éclair et, mettons l'an passé où, pendant un mois, il est tombé je pense que c'est 279 millimètres d'eau en quelques jours et une crue printanière. Une crue printanière on est habitué de vivre avec, mais quand les champs sont en culture et que les fossés sont bien pleins et que notre pompe de sous-sol fonctionne à 100 %, elle fonctionne... L'été passé, je n'avais jamais vu ça, elle a fonctionné pratiquement tout l'été.

2435 Et, le moindre rejet d'eau, parce que là, en début, le Monsieur, -- je vais vous adresser à vous --, dans le fond Fruits des Îles a expliqué que sur 365 jours, il y en a environ 300 que, bien, pas 300, mais qu'il n'y a pas d'eau. Ils n'ont pas besoin d'eau, alors toute précipitation s'accumule dans le bassin.

2440 Et, j'aimerais ça voir un modèle où il va y avoir des pluies, et le bassin va être plein, et on va le rejeter.

LE PRÉSIDENT :

OK.

2445 **M. SIMON LATRAVERSE :**

On va le rejeter où? Puis, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2450 Donc, toute la question de la gestion de l'eau telle que vous la prévoyez est-ce que vous avez un modèle ou vous avez un visuel que vous pouvez présenter aux participants pour leur montrer comment est-ce que tout le système va être géré?

2455 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Oui, mais est-ce que je peux répondre à Monsieur à sa question? Je vais...

LE PRÉSIDENT :

2460

Bien, avec le support ce serait encore mieux.

M. ÉRIC LUPIEN :

2465

Oui, mais ce que je veux dire, s'il tombait un nombre incroyable de pluie puis que mon réservoir serait plein, vous pouvez toujours vous dire qu'au moins l'eau que j'ai chez nous vous ne l'aurez pas chez vous. Ça, c'est déjà une bonne nouvelle.

2470

Donc, il n'y en aura pas plus, il va y en avoir moins. Fait que vous êtes encore une fois gagnants.

LE PRÉSIDENT :

2475

— Oui?

Mme AUDREY OUELLET :

2480

Peut-être que je peux compléter en fait la réponse, c'est que c'est moi en tant que telle qui ai fait les modélisations.

LE PRÉSIDENT :

2485

S'il vous plaît, votre nom pour la sténotypie.

Mme AUDREY OUELLET :

2490

Moi, c'est Audrey, Audrey Ouellet, je suis l'ingénieure responsable des modélisations justement de la gestion de l'eau dans l'environnement. Puis, à cet effet-là, c'est ça, nous on a évalué, on a fait des modélisations, puis on a vraiment évalué des scénarios catastrophes. On a évalué des pluies, des pluies centenaires sur 24 heures. On a évalué, on a évalué des cas de rupture. On a évalué toutes sortes d'informations.

2495

Puis, à cet effet-là, c'est ça, mettons qu'on parle d'une pluie centenaire sur l'ensemble de la cannebergère sans évapotranspiration ni infiltration, donc en condition saturée, on parle d'environ 95 000 mètres cubes d'eau. Mais le bassin en soi il est capable de gérer un surplus d'eau de

268 000 mètres cubes. Fait que même dans ces conditions-là on ne devrait pas la relâcher cette eau-là.

2500 Comme Monsieur Lupien disait aussi, c'est qu'en plus, la cannebergière, bien, elle va garder son eau chez elle. Puis, de ce que j'ai compris des rapports agronomiques aussi, peut-être qu'ils pourront clarifier à cet effet-là, mais on peut conserver de l'eau dans les champs pendant une certaine période aussi. Fait que ça prendrait vraiment une situation catastrophique catastrophique, puis à titre...

2505 C'est ça, fait qu'on a évalué des centaines, puis on était au-delà de la capacité centenaire, on pouvait s'autogérer. Fait qu'à ce moment-là...

LE PRÉSIDENT :

2510 Pour le bénéfice de tout le monde, est-ce que vous avez une capsule ou quelque chose comme ça à nous partager, s'il vous plaît?

M. ÉRIC LUPIEN :

2515 J'ai une petite lecture que je vais faire avant. Puis, par la suite, je vais vous montrer le support visuel, c'est bien?

LE PRÉSIDENT :

2520 Oui.

M. ÉRIC LUPIEN :

2525 Le système de contrôle des eaux fonctionne 24 heures sur 24, sept jours sur sept, 365 jours par année.

Le tout est géré par un système de contrôle automatisé via un système complet d'instruments de précision avec redondance.

2530 Le système de pompage de contrôle fonctionne de façon complète autonome. Il y a 12 pompes électriques et huit pompes diesel qui serviront seulement en cas de panne de courant. Une génératrice fournira l'électricité nécessaire aux éléments d'urgence à maintenir au niveau du contrôle et de l'éclairage. Si on est coupés d'Hydro-Québec, c'est ce que je veux dire.

2535 Si les multitudes d'éléments de redondance finiraient par tous manquer en même temps, bien, il ne se passerait rien, car le dernier rapport de sécurité est *fail safe*, c'est-à-dire que [si] le niveau de l'eau montait de façon incontrôlable dans le lac, bien, un déversoir en pierre enverrait tout simplement l'eau dans la Décharge des Trente.

2540 Et, c'est exactement la même chose pour les champs. L'eau passerait par-dessus les deux contrôles de niveaux et s'en irait au fleuve tout naturellement par les fossés. Chaque comportement anormal, alarme, faute, perte de tension et autres sont envoyés automatiquement à chaque gestionnaire et employé afin que des mesures immédiates puissent être prises.

2545 Les bâtiments ainsi que la ferme seront munis de différents systèmes incendie, d'alarme et de caméras reliés à une centrale et aux gestionnaires et employés.

2550 Si une perte d'eau importante arrivait subitement sans qu'une demande naturelle soit effectuée par un opérateur, alors le système la détecterait et amènerait le niveau d'eau des champs sous le seuil du niveau zéro, ce qui aurait pour effet de neutraliser à 100 % une fuite de digue en quelques minutes, car dans cette situation très exceptionnelle, toutes les pompes démarreraient en même temps et les contrôles de niveau se positionneraient automatiquement sous le seuil du niveau zéro. Pour votre information, le niveau zéro, c'est votre niveau des terrains.

2555 Les fossés de ligne aideraient à évacuer cette eau même si cela est pratiquement impossible. Il est à noter que plusieurs fermes de canneberges du Québec sont installées à proximité de résidences et aucun événement de la sorte n'est répertorié.

2560 N'oublions pas que les bermes externes de Fruits des Îles sont trois fois plus larges que la normale du minimum requis par l'ingénierie, ce qui explique aussi notre résilience face aux aléas des changements climatiques.

2565 Chaque consigne qui est demandée par l'opérateur par exemple une remontée du niveau du bassin d'irrigation, bien, lorsque celui-ci sera atteint, la pompe s'arrêtera par elle-même automatiquement.

Et, si jamais la pompe ne s'arrêtait pas automatiquement, plusieurs autres moyens de sécurité l'arrêteraient en coupant l'électricité à des niveaux supérieurs.

2570 Donc, on a quand même, pas quand même, on a un super système de gestion avec plusieurs filets de sécurité qui sont là. Mais encore, si tout finirait par faire défaut, on a des moyens d'évacuation naturelle qui sont là pour éviter que l'eau ne s'en aille pas où est-ce qu'il ne faut pas.

2575 Là, je vais vous montrer un petit peu ce que ça a l'air, je vais tenter de vous l'expliquer, mais c'est quand même assez complexe. Si vous avez regardé un petit peu la documentation qui a été mise, vous voyez que notre réservoir principal est ici, que le Fleuve Saint-Laurent est là, les résidences sont là.

2580 On a deux points d'évacuation naturelle qui sont contrôlés, c'est-à-dire que quand on est capable, l'eau de la cannebergière, si on en a à envoyer, -- l'idée, n'oubliez jamais la prémisse, c'est de ne pas l'envoyer l'eau --, l'eau on veut la garder chez nous parce qu'on en a besoin. Puis, moins que j'ai besoin de partir ma pompe au fleuve, plus je suis heureux. Ce qui veut dire que moi les inondations printanières, je vais prendre cette eau-là, je vais la garder chez nous parce qu'elle vient chez moi gratuitement.

2585 Et, en même temps, ça fait l'affaire des citoyens au lieu qu'ils l'aient dans leur pompe de cave, c'est un petit peu ça l'idée. Donc, on est *wINNERS* là-dessus. Donc, ça, c'est très intéressant.

Là, si je vous montre une vue de coupe, ici, on voit le Fleuve Saint-Laurent avec la pompe qui va amener l'eau. Je ne sais pas si vous voyez mon curseur?

2590 **M. SIMON LATRAVERSE :**

Oui.

2595 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Il doit être petit à l'écran. Mais l'eau va passer sous le chemin du Chenal-du-Moine, va être amenée dans nos bassins de contour, et tout ça va être maintenu. Ce niveau-là va être maintenu automatiquement par notre *pump house* qui va faire l'aspiration et l'amener dans le réservoir.

2600 Donc, tous ces vases communicants là sont tous interreliés, c'est tout contrôlé automatiquement. On a plusieurs filets de protection, ce qui devient très très très intéressant.

2605 À ce niveau-là aussi, quelque chose qui est très très visuel, je vais le grossir pour le montrer parce que ça va faire baisser le niveau d'inquiétude de beaucoup. Vous voyez, ça, c'est la hauteur d'eau qu'on aurait dans un fossé en opération, c'est-à-dire 48 semaines sur 52. Le niveau d'eau est 30 pouces sous le plancher de la cannebergière si on veut.

2610 Donc, le niveau d'eau est maintenu en bas du fameux niveau zéro ici qui est le plancher des résidences, donc plus que 90 % du temps l'eau est maintenue en bas de ce niveau-là. Donc, il n'y a pas de contribution négative au terrain puis aux voisins à ce niveau-là.

2615 Mais encore, juste pour vous montrer le sérieux de la chose, ça, c'est l'intérieur de la *pump house*, on voit les huit pompes diesel ici, c'est huit pompes de 275 chevaux-vapeur qui sont prêtes à prendre la relève si jamais il y aurait une panne électrique. On a 12 pompes électriques de 150 hp qui vont fonctionner au fond de façon automatique.

2620 Et, tout ça est protégé par une génératrice pour tout ce qui est du système de contrôle, système d'alarme, tout ce qu'on appelle au fond dans le jargon de l'industriel. Tout le circuit d'urgence est protégé par une génératrice. Fait que cette multitude de protections là devrait rassurer énormément de gens.

2625 Et, je vais vous montrer une image qu'est-ce que ça a l'air aussi un contrôle de niveau. Je ne suis pas capable. OK, là c'est sûr qu'il est un petit peu croche, mais c'est ça nos points d'évacuation naturelle vers le Fleuve Saint-Laurent, fait que notre évacuation naturelle, ce n'est pas la Décharge des Trente.

2630 On ne veut pas envoyer de l'eau là, on veut l'envoyer au fleuve dans une belle canalisation neuve de 36 pouces où est-ce que ce fameux contrôle de niveau là est ajusté à un point fixe mécaniquement.

2635 C'est-à-dire que s'il y a un élément qui ferait défaut, mais l'eau passe par-dessus et ne passe pas par-dessus les digues et s'en va tout doucement. On a deux points comme ça sur notre cannebergère. Excusez, là j'ai de la misère un petit peu avec le logiciel, mais on en a un deuxième point comme ça qui fonctionne de la même manière. Donc, on a énormément de filets de sécurité à ce niveau-là.

2640 Et, notre petit trop-plein qu'on se parlait il est ici. Si jamais le lac finirait par déborder, c'est-à-dire que si tous les systèmes il y a une défaillance, bien, ça va s'en aller là. Mais, dites-vous une chose, si pour « X » raisons on devait baisser le niveau de notre lac, je ne le sais pas moi, je vous donne un exemple, il annonce...

2645 Mettons que nos météorologistes sont super bons, puis ils nous annoncent 300 millimètres de pluie, puis nos réservoirs sont pleins, sachant d'avance ce qu'on peut faire, c'est de vider une partie de notre réservoir via les points vers le fleuve naturellement. Puis, de cette manière-là, on servirait encore de zone tampon.

Mais je vais vous donner mon avis, j'ai plus peur aux sécheresses qu'aux pluies avec notre capacité qu'on a. J'ai toujours notre pompe au fleuve pour nous aider s'il arrive quelque chose, mais c'est vraiment comme ça que ça fonctionne.

2650 Je ne sais pas si c'est un petit peu plus clair, mais ce n'est pas évident à expliquer tout le circuit des eaux, comment ça fonctionne, c'est assez complexe. Mais si vous avez des questions plus précises à ce niveau-là, je suis là pour répondre.

LA COMMISSAIRE :

2655 J'aimerais une précision effectivement. Vous avez parlé des deux points de rejet.

M. ÉRIC LUPIEN :

2660 Oui.

LA COMMISSAIRE :

2665 Le premier était au fleuve, est-ce que le deuxième était au fleuve également? Les deux que vous avez indiqués sur la carte.

M. ÉRIC LUPIEN :

2670 Oui.

LA COMMISSAIRE :

OK.

2675 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Les deux sont au fleuve, oui.

LA COMMISSAIRE :

2680 Parfait.

M. ÉRIC LUPIEN :

2685

Exactement.

LA COMMISSAIRE :

2690

Donc, l'éventualité d'un rejet dans la Décharge des Trente, on est dans un scénario appelons-le de dernier recours où est-ce que ces points de rejet là n'ont pas fonctionné correctement ou sont surchargés, et là, on aurait un débordement qui, à ce moment-là, se dirigerait vers la Décharge des Trente?

2695

M. ÉRIC LUPIEN :

2700

Tout à fait, lorsque la multitude d'éléments de sécurité aurait failli ou qu'on aurait des crues d'eau, je vais vous donner un exemple, il faudrait que je ne sois plus capable d'évacuer de l'eau par le fleuve. Si je ne suis plus capable d'évacuer de l'eau de par le fleuve, c'est parce que toute la ville de Sainte-Anne on va avoir de l'eau jusqu'aux genoux. Puis là, bien, ça ne sera plus le problème.

2705

On ne sera plus à penser qu'est-ce que la cannebergière contribue, là ça va être une situation d'urgence, puis c'est probablement l'armée qui va être ici. C'est là qu'il risquerait de déborder. Donc, cette probabilité-là elle est minime.

LA COMMISSAIRE :

2710

Dans l'étude d'impact, vous mentionnez en conditions normales d'exploitation un rejet d'environ 277 000 mètres carrés, est-ce que cette information est toujours juste?

M. ÉRIC LUPIEN :

2715

Bien, elle est juste, elle est juste quand elle est calculée par rapport à mon besoin d'eau théorique. C'est-à-dire que sans prendre en considération que mon réservoir d'eau est deux fois plus gros que mon besoin réel, on va servir de zone tampon.

2720

Mais encore, sans prendre en considération qu'on a des années sèches aussi, ce qui veut dire que si je finis une année positivement avec mon réservoir, ça ne veut pas dire que l'année prochaine je vais être encore en excédant.

Parce que si vous allez voir dans le même rapport, vous allez voir qu'il y a une partie du rapport où est-ce qu'on parle d'une année plus sèche où est-ce que là je deviens en déficit, puis je devrais pomper 29 jours ou quelque chose comme ça dans le fleuve.

2725

Mais là, on pourrait l'éviter de cette façon-là en jouant avec cette zone tampon là. Elle sert les citoyens et elle me sert aussi afin de réduire mes coûts pour ne pas faire marcher la pompe au fleuve, puis avoir le moins d'impact possible sur les alevins.

2730

LA COMMISSAIRE :

On comprend donc que ce n'est qu'une moyenne si effectivement rejet il y a, prenons pour les fins de la discussion le 277 000 mètres carrés, donc ce volume-là serait rejeté par les deux points de rejet au fleuve?

2735

M. ÉRIC LUPIEN :

Oui.

2740

LA COMMISSAIRE :

Essentiellement.

M. ÉRIC LUPIEN :

2745

Tout à fait.

LA COMMISSAIRE :

2750

Parfait. Je vais me tourner vers la MRC juste pour valider quelque chose. Puisque Monsieur Latraverse avait soulevé une inquiétude quant à la Décharge des Trente qui serait bouchée, la Commission a bien reçu votre réponse quant aux probabilités d'un rejet de ce côté-là.

2755

Mais néanmoins, étant donné la compétence sur l'écoulement des eaux de la MRC, j'aurais aimé vous entendre quant à la condition de la Décharge des Trente à ce moment, et sa capacité à recevoir des rejets supplémentaires.

2760

Mme MYRABELLE CHICOINE :

Merci, je vais passer la parole à Yves Fraser qui est le coordonnateur aux gestions des cours d'eau.

2765

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, bienvenue,

2770

M. YVES FRASER :

Bonsoir, Yves Fraser, coordonnateur à la gestion des cours d'eau pour la MRC Pierre-de-Saurel. Nous on a 900 kilomètres de cours d'eau dans la MRC, donc je ne suis pas au courant de tout l'état des cours d'eau. On n'a jamais eu de plaintes comme de quoi ces cours d'eau là ne fonctionnaient pas comme il faut, donc je n'ai pas été les marcher.

2775

C'est sûr que là je viens de l'apprendre, ça va valoir la peine d'aller marcher les cours d'eau pour aller voir la problématique. Il faudra regarder parce que quand on arrive dans la zone 0-2 ans, c'est beaucoup plus complexe avec le Ministère parce que le 0-2 ans, c'est considéré comme le littoral.

2780

Fait que faire des démarches là, ce n'est pas impossible, mais plus complexe. Mais il faudra regarder qu'est-ce qu'on peut faire à ce niveau-là, mais je n'étais pas au courant de la problématique pour les cours d'eau. Je n'ai pas eu de plaintes jusqu'à présent.

LA COMMISSAIRE :

2785

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2790

Merci. — Votre deuxième question, s'il vous plaît.

M. SIMON LATRAVERSE :

2795

Oui, ma deuxième question était plus au niveau économique. En fouillant sur les rendements, je suis tombé sur la page de Fruit d'Or qui explique qu'en 2023, il y a eu des diminutions de rendement de l'ordre de 40 % par rapport à l'année précédente.

LE PRÉSIDENT :

2800 Oui.

M. SIMON LATRAVERSE :

2805 Et, qu'elle venait de battre des records de diminution de rentabilité ou de rendement par rapport à la dernière année qui avait été désastreuse, qui est l'année 2017, donc deux années quand même assez difficiles au niveau du rendement, et donc, deux en six ans.

LE PRÉSIDENT :

2810 La question?

M. SIMON LATRAVERSE :

2815 Et, un des premiers projets, dans les premiers scénarios, ils étaient à 110 acres, ils étaient trop petits pour être rentables, donc j'imagine qu'à 40 % de baisse de rentabilité avec des changements climatiques ou des années comme 2023 risquent d'être de plus en plus récurrentes, je n'ai pas trouvé aucun chiffre nulle part dans le projet au niveau financier comment ce projet-là pourrait être rentable sur 100 ans mettons avec des récurrences de pluies abondantes ou de...

2820 C'est surtout le soleil aussi, l'ensoleillement qui a causé des gros problèmes l'an passé, donc si année après année, ça devait revenir, comment la cannebergière pourrait survivre 100 ans? Parce que dans ce qui s'annonce dans les prochaines années, ce n'est pas nécessairement...

LE PRÉSIDENT :

2825 Donc, c'est quoi dans les différents scénarios que vous avez...

M. ÉRIC LUPIEN :

2830 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2835 ... quelle serait la rentabilité de la cannebergière sur toute sa durée de vie telle que vous l'avez prévue?

M. ÉRIC LUPIEN :

2840 Oui, je vais répondre à Monsieur à propos de ses inquiétudes. Tout simplement ce qui a amplifié l'année passée, l'année désastreuse, c'est tout simplement l'année record avant. Si vous parlez à des cultivateurs de canneberge, Mario va pouvoir le dire, après une année record, il y a souvent une année maigre.

M. SIMON LATRAVERSE :

2845 Oui, c'est écrit.

M. ÉRIC LUPIEN :

2850 Bon, donc suite à ça, et aussi qu'on a eu une année avec moins de soleil, ça a un impact. Mais c'est quand même marginal sur toutes les années. D'ailleurs, je peux vous confirmer que je n'entends aucun producteur de canneberge se plaindre de leur revenu. C'est la culture au Québec la plus payante présentement, c'est pour ça qu'on investit là-dedans tout simplement.

2855 Donc, on est moins inquiet que les autres types de culture. Mais encore, aussi, ce qu'on oublie avec les changements climatiques, c'est que pour nous, ils sont avantageux. Parce qu'on n'a pas juste des années de pluie, on va avoir des années de sécheresse.

Puis, nous on contrôle notre humidité, ce qui veut dire que, c'est plate à dire, des fois le malheur des uns fait le bonheur des autres.

2860 Nous quand on va avoir des années de sécheresse, on va être très heureux parce qu'on va augmenter nos quantités. Ce qui veut dire que si on essayait d'écraser toutes ces pointes-là, au final, on est gagnant avec les changements climatiques parce qu'on contrôle notre eau. Fait que ça, ça devient très intéressant pour nous.

2865 Puis, aussi, on a un cépage qu'on va mettre en place, c'est un cépage qui a environ cinq ans au Québec qui donne un rendement beaucoup supérieur. On parle de 45 000 livres à l'acre sur une base annuelle au lieu de 30 000 livres à l'acre. Fait que ça aussi, ça vient nous aider beaucoup. On va être à la fine pointe de la technologie aussi.

2870 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. — Merci pour vos questions.

2875 Alors, j'ai encore sept personnes dans le registre qui ont à poser des questions. Je voudrais vous suggérer qu'on prenne une petite pause quand même pour souffler, 10 minutes est-ce que ça vous va? Ça permet à tout le monde de se régénérer.

2880 Ne vous inquiétez pas, si les personnes qui sont inscrites dans le registre n'arrivent pas toutes à passer aujourd'hui, ces personnes-là vont être prioritaires pour les séances à venir, donc automatiquement ces personnes-là vont être conduites pour venir poser leurs questions.

2885 Mais on me souffle qu'il faut laisser 10 minutes quand même à tout le monde de souffler un peu. Alors, je demande votre indulgence pour que nous prenions une petite pause de 10 minutes. Merci, à tout à l'heure.

PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE

2890

LE PRÉSIDENT :

2895 Bien, donc nous redémarrons nos travaux. Je voudrais rappeler que s'il y a des questions qui sollicitent ou qui interpellent les personnes-ressources que nous avons dans la salle, même si je ne les appelle pas directement parce que certaines sont un peu plus éloignées de moi, bien, vous pouvez demander à intervenir. N'hésitez pas, nous sommes là pour vraiment clarifier tout ce qui ne nous paraît pas encore très clair.

2900 Et, dans ce sens, il y a le MAPAQ qui a une intervention sur la gestion de l'eau. Et, je voudrais l'inviter puisque nous avons vu une présentation plus actualisée sur tout le système qui est mis en place pour gérer l'eau au niveau de la cannebergière.

2905 Je voudrais inviter la porte-parole du MAPAQ à faire d'abord son intervention avant que j'appelle mon intervenant suivant qui va commencer à se préparer. Rébecca Pétrin qui viendra après l'intervention du MAPAQ.

Vous avez la parole.

2910

Mme ANNE-MARIE GRANGER-GOUBOUT :

2915 Oui, merci. Bonsoir, en fait, je commencerais par saluer l'exercice qui se fait actuellement au niveau pédagogique. C'est une occasion exceptionnelle d'expliquer le système de production, le système de régie.

Et, je passerais la parole à mon collègue Guillaume Sauvageau qui est ingénieur et plus spécialisé au niveau de la gestion de l'eau dans l'unité de production.

2920 **M. GUILLAUME SAUVAGEAU :**

Oui, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

2925 Bonjour.

M. GUILLAUME SAUVAGEAU :

2930 Bon, moi je voulais revenir sur... Est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

2935 Oui, on vous entend très bien, allez-y, oui.

M. GUILLAUME SAUVAGEAU :

2940 Moi je voulais revenir sur la gestion de l'eau à l'intérieur du site de production. En réalité, il y a eu une question sur on va dire le rejet d'eau lors d'une crue importante on va dire. L'idée ici, c'est que généralement, je vais parler de façon générale, on comprend dans l'explication de Monsieur Lupien qu'il y a plusieurs systèmes de sécurité dans la gestion des niveaux d'eau, dans la gestion si jamais il devait y avoir un rejet accidentel ou un surplus d'eau.

2945 Mais je voulais juste expliquer de façon générale, les cannebergières n'ont pas avantage à rejeter plus d'eau qu'elles n'en reçoivent. De façon générale, les cannebergières vont recevoir l'eau, vont la garder, vont peut-être en relâcher si vraiment elles sont en surplus. Mais ça va avoir un effet de on va dire laminier les crues, c'est-à-dire de relâcher, d'avoir un effet tampon, ça a été mentionné, d'avoir un effet tampon sur la crue.

2950 Donc, le débit relâché normalement devrait être plus faible que la crue elle-même. Puis, bon, disons sur la qualité d'eau reçue, si on reçoit un 100 millimètres de pluie, bien, normalement, une cannebergière ne relâchera pas le cent 100 millimètres au complet. C'est assez rare que ça va se produire. Elle va relâcher vraiment juste le surplus.

2955 Fait que dans ce sens-là, une cannebergière va relâcher moins d'eau qu'elle n'en reçoit. Fait que c'est simplement le complément d'information que je voulais apporter.

LE PRÉSIDENT :

2960 Merci beaucoup pour ce complément d'information. Donc, je le réitère, s'il y a une intervention à faire sur une réponse qui est donnée, n'hésitez pas à me faire signe pour que je vous fasse intervenir.

2965 Je vais inviter Rébecca Pétrin à se rapprocher de la table des intervenants et intervenantes pour poser ses questions. — Bonsoir, rebienvenue.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2970 **Mme RÉBECCA PÉTRIN :**

2975 Bonsoir. Donc, j'ai écouté un peu les interventions au début, et donc, là j'ai approfondi mes lectures sur le *Règlement des carrières et sablières*, et effectivement, j'ai pris connaissance du fait que les activités agricoles, donc dans ce cas-ci l'extraction du sable fait partie d'un projet agricole, sont exemptées du Règlement.

2980 Donc, en fait, c'est dommage parce qu'il y a des études hydrogéologiques, il y a beaucoup de choses qui viennent avec le *Règlement carrières sablières*.

2985 Donc, j'imagine que le permis d'extraction que la CPTAQ va donner à Monsieur pour l'extraction de son sable, ça vient en fait avec une demande à ce que ce sable-là soit uniquement utilisé à des fins agricoles.

LE PRÉSIDENT :

La question?

2990

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

Bien, en fait, je me demandais si effectivement 100 % du sable qui va sortir de la carrière sera acheminé au terrain agricole. Et, si une fois que le sable sera rendu sur le terrain agricole, si 100 % de ce sable restera sur le site.

2995

LE PRÉSIDENT :

OK, donc voilà la question, est-ce que le sable, le sable qui va être prélevé va être exclusivement utilisé pour les fins qui ont été indiquées?

3000

M. ÉRIC LUPIEN :

100 %, c'est bien sûr, puis il y a une raison économique pour ça. Parce que si j'ai l'idée de vendre mon sable, bien, après ça, je vais être obligé d'en acheter d'autre parce que la durée de vie d'une cannebergière dépend beaucoup de sa quantité de sable en réserve.

3005

Ce qui veut dire que je vais être obligé d'acheter un autre terrain ou acheter du sable qui va me coûter plus cher que s'il est sur mon terrain. Donc, je ne veux pas vendre un litre de sable.

3010

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

Bien, ça vaut combien une tonne de sable si je peux me permettre?

3015

M. ÉRIC LUPIEN :

Je n'en ai aucune idée, je ne la paye pas. J'ai acheté le terrain. Je peux vous dire comment j'ai payé le terrain, mais je ne peux pas vous dire comment que le sable vaut.

3020

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

OK, donc on a la certitude que tous les camions vont sortir vides du site. Est-ce qu'on s'attend à ce qu'il y ait des amoncellements de sable aussi sur le terrain ou est-ce que le sable va être tout le temps étendu au fur et à mesure?

3025 **M. ÉRIC LUPIEN :**

C'est sûr qu'une année qu'on va être obligé de sabler comme aux cinq ans. Souvent, on est obligé de mettre du sable. On va se bâtir une petite réserve de 15 000 tonnes, mais ce n'est rien de comparable à ce qu'on a, ce qu'on va avoir, qui représente près de 400 000 tonnes.

3030 **LE PRÉSIDENT :**

Toujours sur le site?

3035 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Oui, sur le site, on va l'amener sur le site, puis on va l'étendre au champ.

3040 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

3045 OK.

LE PRÉSIDENT :

Là, ça fait la troisième question que vous voulez poser.

3050 **Mme RÉBECCA PÉTRIN :**

Je pensais que c'était des compléments de la première question.

3055 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, alors je vous autorise à poser votre dernière question.

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

3060 Bien, en fait, ma question était pour le MAPAQ.

LE PRÉSIDENT :

3065 Oui.

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

3070 En fait, je me questionne en fait sur la viabilité d'une cannebergière, donc on a vu au Québec qu'il y avait quand même une augmentation assez accrue du nombre de cannebergières qui s'installaient.

3075 Donc je me demandais si le MAPAQ avait des données statistiques un peu sur la durée de vie moyenne d'une industrie de canneberges? Et puis, peut-être sur justement l'investissement qui est quand même assez important en termes de sable.

3080 Donc, Monsieur ne le paye pas son sable, mais dans d'autres cas, il faut l'acheter ou on évite en fait une vente, donc c'est comme un investissement aussi. Donc, peut-être que le MAPAQ aurait quelque chose à donner en fait sur la viabilité des cannebergières et le marché de la canneberge au Québec.

LE PRÉSIDENT :

3085 OK. — MAPAQ, oui?

Mme ANNE-MARIE GRANGER-GODBOUT :

3090 En fait, je vais faire un petit bout sur le sujet, puis je vais inviter mes collègues à compléter. Ça a été mentionné, le secteur de la canneberge est un des secteurs je dirais qui jouit d'une situation très enviable au niveau de la progression, de la croissance des marchés, de la croissance des revenus. Il y a une certaine stabilité.

3095 On voit, année après année, le nombre d'entreprises est à peu près stable. Dans les données qu'on a, on parle depuis, je dirais depuis les 10 dernières années, on tourne toujours autour du même nombre d'entreprises, plus une, moins une. Il n'y a pas...

3100 Il y a eu effectivement, comme dans tous les secteurs, des moments plus difficiles, mais dans tous les cas en fait, -- puis on n'a pas à notre connaissance, c'est ce que mes collègues aussi m'ont confirmé --, on n'a pas eu connaissance d'aucun cas de démantèlement, ça a été mentionné précédemment, de démantèlement d'entreprise.

Il y a eu des changements de propriétaire, ça, ça arrive, mais du démantèlement comme tel, si une entreprise pour plein de raisons a des difficultés financières, les financiers, les institutions financières dans le fond sont quand même assez rassurées je dirais par la fermeté de la demande des marchés.

3105

Alors, je dirais qu'à ce niveau-là, il y a quelque chose de très, quand même de relativement rassurant au niveau du marché de la canneberge.

Peut-être que mes collègues voudraient ajouter.

3110

LE PRÉSIDENT :

C'est bon?

3115

Mme ANNE-MARIE GRANGER-GODBOUT :

Oui, Monsieur Guillaume Sauvageau.

M. GUILLAUME SAUVAGEAU :

3120

Oui, effectivement, bien, il y a eu des périodes plus difficiles, des crises financières, des baisses de prix, des baisses de marché.

Puis, malgré tout ça, le secteur a quand même bien passé au travers des crises. Il y a eu des entreprises en difficultés financières, effectivement, il y en a eu comme dans tous les autres secteurs.

3125

Puis, malgré ça, on n'a pas vu de démantèlement de cannebergère au Québec. En tout cas, on a fait des recherches, puis on n'en a pas trouvé du tout. Il y a eu des changements de propriétaire. La cannebergère la plus vieille au Québec a environ 80 ans.

3130

Donc, c'est ça, puis, bon, 80 ans, il faut se dire les champs n'ont pas nécessairement 80 ans toujours. Il y a de l'entretien, il y a de la rénovation, du renouvellement de la culture, les variétés peuvent changer. Mais bon, dans ce cas-là, la cannebergère est là depuis 80, bien, un petit peu plus que 80 ans, puis tout indique que la cannebergère va être là encore plusieurs années.

3135

Simplement un exemple pour montrer que c'est ça, on n'a vraiment aucun exemple de démantèlement au Québec. Ailleurs, à l'extérieur du Québec, les démantèlements qu'on a pu voir,

3140 c'est pour du développement résidentiel ou pour d'autres raisons, mais il n'y a pas de... Ce n'est pas à cause de difficultés financières où vraiment la cannebergière a été obligée de fermer et de démanteler.

LE PRÉSIDENT :

3145 Merci, merci beaucoup pour vos réponses. — Merci, Madame Pétrin, merci.

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

3150 Merci, bonne soirée.

LE PRÉSIDENT :

3155 Bonne soirée. Je voudrais inviter maintenant Émile Cloutier-Brassard à se rapprocher de la table des intervenants.

Mme ANNIE OUELLET :

3160 Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Oui?

Mme ANNIE OUELLET :

3165 J'aurais un complément d'information concernant l'application du *Règlement sur les carrières, sablières*.

LE PRÉSIDENT :

3170 Oui, allez-y.

3175

Mme ANNIE OUELLET :

3180 Donc, en effet, le Règlement ne s'applique pas dans ce cas-ci spécifiquement. Ce n'est pas
un type de projet pour l'extraction qui aurait, s'il avait été réalisé seul, nécessité une autorisation en
vertu du *Règlement sur les carrières et sablières*.

3185 Par contre, comme c'est un projet, comme ça fait partie d'un projet qui est assujéti à la
procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, c'est quand même un
élément qui est encadré et regardé dans le cadre du projet. Donc, on consulte les personnes
responsables de l'application de ce règlement-là dans le cadre de l'analyse du projet.

3190 Et, dans le cas où il n'aurait pas été visé par la procédure, il y a quand même la nécessité
d'obtenir une autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 pour la susceptibilité d'impact
considérant les volumes d'extraction et tout ça.

LE PRÉSIDENT :

3195 OK, comme lieu d'emprunt il pourrait y avoir quand même des impacts à ce niveau, donc il
y aurait une autorisation en vertu de l'article 22. OK, merci pour ce complément, merci.

Bonsoir, Monsieur Cloutier-Brassard, rebienvenue.

M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :

3200 Merci bien.

LE PRÉSIDENT :

3205 Vos deux questions.

M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :

3210 Mes deux questions portent sur ces fameux mal-aimés que sont les pesticides et les
engrais. On ne se mentira pas, dans la documentation qui nous est soumise par le promoteur, on
observe à plusieurs reprises des affirmations voulant que, voilà, des quantités plus faibles que pour
le maïs et le soya de pesticides et d'engrais seraient appliquées.

3215 Notamment dans l'avis de projet où Fruits des Îles se présente comme écoresponsable en réduisant l'usage de pesticides et d'engrais, dans le résumé de l'étude d'impact avec les mesures de compensation où on mentionne que l'utilisation des pesticides et d'engrais serait moins importante que dans les cultures conventionnelles, et cetera.

3220 **LE PRÉSIDENT :**

La question?

M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :

3225 À aucun moment, on ne nous fournit de chiffres précis relatifs à ces usages. Et, la documentation même se contredit. Le plan d'affaires mentionne d'emblée que la culture de la canneberge n'implique pas l'utilisation d'engrais.

3230 Pourtant, le rapport agronomique nous dit que la canneberge et le sarrasin seront fertilisés strictement via des engrais commerciaux, ce qui semble nous indiquer qu'il va y en avoir.

LE PRÉSIDENT :

3235 Donc, la question, c'est?

M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :

J'y arrive dans une petite seconde.

3240 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3245 **M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :**

3250 Tout simplement pour dire que les seuls chiffres qui nous sont fournis sont ceux des recommandations du Guide de référence en fertilisation dans le rapport agronomique, et c'est la seule qui nous est soumise outre le fait que, bon, la surface cultivée sera réduite de 30 %, puis finalement, je crois comprendre que les 200 acres seront réduits à 193 acres, fait que presque pas de réduction.

3255 Donc, la question est toute simple, quelles quantités exactes de pesticides et d'engrais seront appliquées sur les champs chaque année? Et, ça vient avec, mais ça sous-tend quoi en termes de concentration dans les eaux qui seront, voilà, mises en circulation en circuit fermé, éventuellement rejetées dans fleuve? Et, quels impacts ça sous-tend finalement ces quantités?

LE PRÉSIDENT :

3260 Merci pour la question, question à plusieurs volets.

M. ÉRIC LUPIEN :

Oui oui.

3265 **LE PRÉSIDENT :**

Quelles quantités annuelles vous allez utiliser? De quel produit? Et, quels pourraient être ses impacts potentiels?

3270 Parce qu'effectivement, quand on regarde dans l'annexe des documents que vous avez déposés, on a toute une liste de pesticides, en tout cas de produits phytos qui pourraient potentiellement ou qui sont à l'usage au Québec sans qu'on sache exactement lesquels seront utilisés vous dans votre projet.

3275 Donc, lesquels sont utilisés? Avec quelle quantité qui va être appliquée de façon annuelle? Et, quels seraient potentiellement les impacts auxquels on pourrait faire face aussi bien pour l'environnement que pour les hommes aussi? Parce qu'il y a des personnes aussi qui font l'épandage et autre. Vous avez la parole.

3280 **M. ÉRIC LUPIEN :**

3285 Tout à fait. Très bonne question en passant, vraiment une bonne. La bonne nouvelle, c'est que présentement, nous on exploite un terrain qui nous donne 300 acres cultivables de maïs, soya qu'on fait présentement. Donc, on utilise une quantité connue d'engrais, insecticides, d'herbicides sur 300 acres.

Là, on va faire un projet de canneberge, vous avez raison que les quantités de canneberges cultivées ont augmenté depuis quelques mois avec notre nouvelle version, mais il reste que la surface cultivable passe de 300 acres à 195. Fait que déjà là, en acrage on va avoir moins d'acrage

3290 cultivé que présentement, ce qui veut dire qu'on va avoir moins de surface à mettre de l'engrais et de l'insecticide.

3295 Ce qui veut dire que les impacts sur la biodiversité du Lac Saint-Pierre vont être positifs compte tenu que, présentement quand on cultive, on utilise au total 264 kilos de matière active, ça, ça inclut insecticides, pesticides et engrais conventionnels.

3300 Selon nos projections, les projections qui ont été faites par un agronome spécialiste en la matière, nous on prévoit mettre 128.7 kilos de matière active au lieu de... Je vais rapetisser ça au fond, ça va aider un petit peu.

On va passer de 264 à 128.7 kilos, donc qui est déjà un gain environnemental ou une soustraction positive pour l'environnement de 51 % par rapport à ma culture compte tenu que je passe de 300 acres à 195 acres cultivés. On se comprend jusque-là?

3305 Bon, l'autre chose qu'on oublie aussi, c'est que l'application au niveau de la canneberge est bien différente qu'au niveau de la culture traditionnelle ou de la grande culture. La grande culture quand on fait du maïs, on va mettre ces quantités d'engrais là en deux, je vais dire deux *shots*, ce qui veut dire qu'on met des plus grosses doses. Puis, tout le monde sait que le champ de maïs il y a beaucoup de sable ou de terre meuble chaque côté.

3310 Nous notre canopée elle est opaque à 100 %, puis on divise nos applications qui sont moindres, mais on les divise de trois, quatre ou cinq applications par année. Ce qui fait que la plante a beaucoup plus de facilité à fixer.

3315 Fait que si je continue aussi, on a un autre volet qui est très intéressant, c'est le circuit fermé, ce qui veut dire que ces matières-là vont rester dans notre système et vont se détruire naturellement et se fixer à d'autres matières pour devenir inertes avec le temps.

3320 Donc, si on veut mettre un chiffre théorique, on peut dire qu'on va avoir à peu près 12 fois moins d'éléments qui vont se retrouver dans notre Lac Saint-Pierre versus avant. Donc, la culture de la canneberge à la base on va mettre moins d'engrais, on va mettre moins de pesticides, moins d'herbicides. Fait que c'est un gain écologique pour la région puis le Lac Saint-Pierre puis la Baie Lavallière. D'entrée de jeu, j'affirme ça.

3325

LE PRÉSIDENT :

3330 Merci pour la réponse. La Commission a à son niveau aussi quelques interrogations justement sur les fertilisants, mais on a convenu qu'on laisse la priorité aux participants pour poser leurs questions.

3335 Cependant, vous m'offrez l'occasion d'aller vers le MAPAQ et le ministère de l'Environnement aussi parce que dans l'étude d'impact on nous fait savoir qu'il n'y a pas de normes qui encadrent le rejet de fertilisants ou de pesticides dans un contexte agricole.

3340 Est-ce que cette information-là est-ce qu'elle est exacte? Si elle est exacte, bien, vous nous le dites. Si elle est exacte, qu'est-ce qu'il y a comme contrôle pour qu'on puisse assurer une utilisation responsable de ce genre de produit dans le contexte agricole? Et, sur les eaux souterraines aussi, quels pourraient être éventuellement les impacts?

Donc, j'envoie d'abord la question au MAPAQ, et après, je laisserai le ministère de l'Environnement réagir aussi. — À vous.

3345 **Mme ANNE-MARIE GRANGER-GOUBOUT :**

3350 Parfait, merci. Alors, moi je suis accompagnée de Madame Jacinthe Leblanc qui est agronome et spécialisée plus au niveau des pratiques agricoles dans le secteur de la canneberge, donc je vais la laisser vous faire une présentation justement sur la réglementation puis les bonnes pratiques puis les usages dans la production de canneberges au niveau des pesticides et fertilisants.

Mme JACINTHE LEBLANC :

3355 Oui, ça ne sera pas long, je mets ça en partage, c'est bon?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

3360

Mme JACINTHE LEBLANC :

3365 Donc, effectivement, moi, Jacinthe Leblanc, conseillère en production horticole, je vais vous parler de la réglementation et des bonnes pratiques sur l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Effectivement, il y avait plusieurs questions soulevées sur les deux sujets.

Donc, premièrement, je vais faire un petit tour de la réglementation sur les pesticides. Donc, premièrement, c'est important de savoir qu'il y a une loi au Québec, donc la *Loi sur les pesticides*, donc les utilisateurs de pesticides doivent détenir un certificat ou agir sous la supervision d'une personne détenant un certificat pour faire l'application de pesticides.

3370

Puis, pour obtenir un certificat, il faut réussir une formation, un examen qui est reconnu par le ministère de l'Environnement. Donc, il y a également un code de gestion des pesticides, donc les exploitants agricoles sont tenus de noter toute leur utilisation de produits phytosanitaires.

3375

Également, les pesticides doivent être entreposés dans des lieux et des conditions qui ne sont pas susceptibles d'altérer les produits, l'emballage, de manière à laisser le contenu des produits phytosanitaires se répandre dans l'environnement.

3380

Donc, ils doivent également respecter des distances séparatrices, donc quand ils utilisent des pesticides, soit un minimum de 3 mètres des cours d'eau, un mètre des fossés. Et, pour ce qui est des sites de prélèvements d'eau, ça varie entre 30 mètres à 100 mètres dépendamment du nombre de personnes qui sont alimentées par les sites de prélèvement.

3385

Donc, également, les exploitants agricoles doivent utiliser des pesticides qui sont homologués, donc les homologations en fait de pesticides, c'est régi par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, donc c'est eux qui s'assurent que les pesticides sont sécuritaires pour la santé et l'environnement.

3390

Également, les exploitants agricoles sont tenus de suivre les directives mentionnées sur les étiquettes de pesticides, donc les doses, méthodes d'application, moments de traitement, les délais entre deux traitements, le nombre d'applications par année, les délais avant récolte.

3395

Donc, pour ce qui est des bonnes pratiques en fait, quand on parle de bonnes pratiques pour l'utilisation de pesticides, on parle de gestion intégrée des ennemis de culture. Donc, quand on parle d'ennemis de culture, on parle ici d'insectes ravageurs, de mauvaises herbes, de maladies. Donc, la gestion intégrée des ennemis de culture en gros, c'est quoi, bien, c'est la méthode décisionnelle préconisée en fait dans le secteur agricole pour s'assurer d'avoir des bonnes stratégies d'intervention.

3400

Donc, on veut utiliser les pesticides de façon raisonnée et non de façon systématique, donc il y a plusieurs étapes en fait qui font partie d'une gestion intégrée des ennemis de culture. Premièrement, c'est de bien connaître le ravageur, les méthodes en fait qui peuvent être utilisées

aussi pour les prévenir. Par la suite, de s'assurer de faire un bon dépistage, donc pour être certain que l'insecte, la maladie ou les mauvaises herbes sont bien au champ.

3405

Après ça, on peut combiner, il y a plusieurs interventions. Et, finalement, faire une évaluation, rétroaction de la pratique qui a été faite au champ.

3410

Donc, depuis 2012, en fait le MAPAQ a fait un sondage dans huit secteurs sur l'évolution et l'adoption de la gestion intégrée des ennemis de culture. Donc, pour huit secteurs, on parle ici de la canneberge, des cultures maraîchères, des grandes cultures, des pépinières ornementales, des petits fruits, la pomme, la pomme de terre et les serres ornementales.

3415

En fait, les huit secteurs confondus, le secteur de la canneberge arrive au premier rang en fait pour le score global depuis 2012, donc en 2012, 2017, 2021.

3420

Après ça, pour ce qui est des différentes étapes, il arrive également premier dans pratiquement toutes les étapes que j'ai mentionnées pour la gestion intégrée des ennemis de culture omis l'étape 4 qui est l'étape d'intervention ou qui arrive troisième derrière en fait le secteur de la pomme et le secteur des serres ornementales.

3425

Puis, en fait, ça s'explique parce que ces deux secteurs-là ils ont la chance en fait d'avoir plusieurs outils actuellement non disponibles dans la canneberge ou qui sont actuellement en méthode de développement, c'est des secteurs qui utilisent entre autres des insectes prédateurs pour pouvoir lutter contre les insectes ravageurs.

3430

Peut-être un complément, quand j'ai dit « premier rang », c'est la meilleure pratique en fait. Donc, si pour les bonnes pratiques en cannebergière, un petit peu plus de compléments d'information, donc quand je parle de prévention, les cannebergières en fait sont équipées de tensiomètre, donc ça leur permet entre autres d'avoir une bonne gestion de l'eau, également de faire une bonne gestion des engrais. Ça, je vais en parler un petit peu plus tard.

3435

Puis, dans ces cas-là, en fait, ça fait que la plante est en santé, elle va être moins sujette à se faire attaquer par des insectes, par des maladies. C'est un peu comme le corps humain. En fait, quand on est en bonne santé, on est capable de bien combattre, c'est le même principe pour une plante.

Donc, d'avoir une bonne gestion du pH également pour que la plante soit capable d'aller prélever les éléments fertilisants. D'avoir une bonne gestion pour la hauteur de la canopée, de la

3440 densité des plants pour éviter qu'il y ait des problèmes de maladie ou certains insectes. Donc, c'est toutes des méthodes qui sont appliquées en cannebergière.

3445 Sinon, côté dépistage, en fait il y a des méthodes de dépistage qui sont très établies dans le secteur, donc par différentes méthodes soit les filets pour voir c'est quoi les insectes qui sont dans les champs, les pièges à phéromone. Il y a de l'observation visuelle qui est faite au champ. Il y a de l'observation qui est faite avec des binoculaires pour voir si certains insectes sont présents qui ne peuvent pas être vus à l'oeil nu.

3450 Puis, évidemment, bien, il y a des seuils d'intervention économique qui sont établis. Donc, ça ne serait pas avantageux pour un producteur d'aller épandre un pesticide si le seuil d'intervention n'est pas atteint en fait. Puis, il y a un seuil d'intervention pour chaque insecte ravageur dans la culture.

3455 Donc, côté intervention, tantôt, je disais qu'il y a plusieurs méthodes de lutte qui peuvent être faites. Il y a la lutte physique qui est utilisée en cannebergière, donc les producteurs vont pouvoir aller inonder, au printemps, les champs pour venir contrôler certains insectes ravageurs.

3460 Tantôt, je parlais des serres ornementales et du secteur de la pomme. Le secteur de la pomme, il y a la confusion sexuelle qui est faite en fait, c'est que, bon, on met une phéromone dans le champ, puis ça empêche le mâle de trouver la femelle, ça les empêche de s'accoupler. C'est une méthode de lutte qui est en développement, ça doit faire pratiquement 10 ans en fait qu'il y a des recherches qui se font pour pouvoir développer cette méthode-là en cannebergière également.

3465 Il y a la lutte biologique qui peut être utilisée aussi, soit l'utilisation d'insectes bénéfiques, prédateurs naturels. Comme je disais tantôt, c'est également des méthodes qui sont en développement.

LE PRÉSIDENT :

3470 En terminant.

Mme JACINTHE LEBLANC :

3475 Celui-là aussi depuis une dizaine d'années. Désherbage manuel qui se fait. L'application localisée aussi d'herbicides.

3480 Monsieur Lupien le disait dans d'autres présentations, effectivement, les premières années, il y a des applications d'herbicides, peut-être les deux premières années, qui sont faites pour venir contrôler les mauvaises herbes.

Par la suite, la plante est bien établie, puis il n'y aura pas d'applications qui vont se faire. Normalement, il n'y a pas d'application qui se fait à chaque année, ça va être fait au besoin selon la présence de mauvaise herbe qui va être présente au champ.

3485 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

3490 **Mme JACINTHE LEBLANC :**

3495 Donc, puis pour ce qui est de la lutte chimique, donc les choix des pesticides, donc les pesticides qui sont homologués, bien, ça a changé beaucoup en fait durant les 20 dernières années. Maintenant, les produits qui sont utilisés, c'est des produits qui sont sélectifs, donc c'est des produits qui vont vraiment cibler l'insecte ravageur, mais pas les autres insectes qui sont bénéfiques ou présents autres dans les champs.

3500 Bon, les producteurs vont également s'assurer d'utiliser des produits qui ont des IRS, en fait c'est des indices de risque pour la santé ou des indices de risque pour l'environnement les moins élevés possible dans les choix de pesticides...

LE PRÉSIDENT :

En terminant, en terminant.

3505 **Mme JACINTHE LEBLANC :**

3510 ... qui leur sont offerts. Puis, voilà, en terminant, dans le fond je dirais qu'il y a aussi un suivi des interventions qui est toujours noté, paramètres utilisés, conditions climatiques, puis il y a un dépistage qui est fait postintervention.

Donc, c'est des bonnes pratiques pour la gestion des pesticides. Sinon, j'ai aussi les bonnes pratiques pour la gestion des fertilisants, mais...

3515 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, c'est sûr que la question reviendra. Demain, c'est quelque chose qu'on va creuser. Comme j'ai dit tantôt, la Commission aussi a d'autres aspects à revoir aussi avec vous. Donc, on est encore ensemble, on va le creuser.

3520

J'aimerais laisser la parole au MELCCFP pour voir s'il y a un complément éventuel à apporter. S'il n'y en a pas, ce n'est pas grave, on pourrait continuer. — Allez-y.

3525

Mme ANNIE OUELLET :

Bien, effectivement, la réglementation ne prévoit pas de normes pour les rejets de phosphore, pas de phosphore, mais de pesticides dans les eaux de surface ou encore souterraines. Les seules normes qui existent, ce sont des seuils pour la consommation humaine, donc dans l'eau potable.

3530

Et, je pourrais laisser mon collègue Antoine compléter sur l'aspect en lien avec les eaux souterraines et les suivis qui peuvent être exigés.

3535

LE PRÉSIDENT :

OK.

M. ANTOINE RACINE :

3540

Oui, donc premier point, donc en lien avec les eaux de surface, et ensuite, avec les eaux souterraines, là c'est sûr que présentement, on est dans la phase de l'analyse environnementale. Si, au terme de l'analyse, on estime qu'un suivi sur les rejets de l'eau est nécessaire pour assurer la protection des milieux sensibles en aval du site, on peut le faire.

3545

On peut exiger un suivi sur certains paramètres notamment par exemple paramètres phytochimiques, les contaminants, pesticides, fertilisants. Donc ça, ça fait partie des choses qu'on peut demander.

3550

Puis, au niveau des eaux souterraines, bien là, c'est sûr que là les bassins sont étanches, donc il n'y a pas d'infiltration. Il est également demandé d'avoir une marge entre le fond des bassins et le niveau de la nappe phréatique. Donc, au niveau des champs en dessous du tapis de sable, le

sol est également compacté pour le rendre le plus étanche possible afin de faciliter la recirculation durant les opérations d'inondation.

3555 Donc, au niveau des eaux souterraines, il n'y a pas d'inquiétude par rapport à la contamination des eaux souterraines.

LE PRÉSIDENT :

3560 OK, merci. Je vous laisse poser votre deuxième question.

M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :

3565 Super, merci pour toutes ces infos, vous tous et toutes. Tout simplement pour rebondir là-dessus, en fait toujours sur le même sujet, j'avais un questionnement quant à la méthodologie qui avait été, qui se trouve derrière, voilà, les calculs des quantités de pesticides qui seront appliquées.

3570 Et puis, essentiellement ce que je voulais demander, c'est une clarification de cette méthodologie-là considérant que je crois comprendre, d'après ma lecture de la documentation, que l'essentiel de la planification de l'application des pesticides et tout ça s'appuie sur le rapport agronomique qui fournit lui-même en annexe, l'annexe 3 de ce même rapport, des estimations, voilà, d'application de pesticides sur les cannebergières au Québec d'après des données internes qui ne sont pas fournies, puis dans laquelle on se contente finalement d'additionner les pourcentages des surfaces traitées annuellement avec chacun des produits par les producteurs de Fruit d'Or. Mais voilà, la méthodologie manque de détails.

3575

LE PRÉSIDENT :

3580 OK.

M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :

3585 Et, je voulais tout simplement demander si les quantités de pesticides s'appuyaient sur cette méthodologie précise. Et, advenant que ce ne soit pas le cas... Advenant que c'est le cas, est-ce que ce serait possible de la détailler davantage sachant que les différents producteurs de Fruit d'Or il y en a, voilà, qui font de la canneberge biologique, il y en a qui sont dans des conditions complètement différentes de ce qui nous est proposé ici?

3590 Et, si jamais c'est une autre méthodologie qui a été utilisée, est-ce que ce serait possible d'avoir plus de détails sur cette méthodologie?

LE PRÉSIDENT :

3595 OK, merci pour la question. Donc, dans le cas spécifique de ce projet qui est à l'étude, quelle est la méthodologie qui a été utilisée pour le calcul des pesticides à utiliser?

Mme STÉPHANIE ROBERGE :

3600 En fait, les chiffres que Monsieur a...

LE PRÉSIDENT :

3605 S'il vous plaît, pour la sténotypie, déclinez votre nom.

Mme STÉPHANIE ROBERGE :

3610 Stéphanie Roberge, je suis agronome. Donc, en fait, les chiffres que Monsieur Lupien vous a donnés, ça concernait la matière active moyenne pour une production par exemple de maïs comparativement à de la canneberge.

3615 On a utilisé des régimes standards conventionnels dans les deux cas. C'est la façon qui nous semblait la plus logique de faire le comparatif entre les deux difficultés en termes de quantités, milligrammes, millilitres, peu importe, ça ne se compare pas étant donné que ce n'est pas les mêmes produits.

3620 Il n'y a pas nécessairement d'autres éléments qui nous permettraient de les comparer que la matière active qui est vraiment l'élément qui intéresse généralement le public étant donné que c'est l'élément qui est actif, puis qui vient traiter la problématique.

Donc, comme je vous le mentionne, c'est un régime moyen pour un producteur conventionnel de canneberge, c'est assez standard. Puis, la même chose au niveau du maïs.

3625 C'est sûr que c'est des informations qui sont internes, donc un petit peu plus privées dans le sens où on protège la confidentialité des informations que nos producteurs nous fournissent.

3630 Mais si vous cherchez un régime standard, bien, en fait c'est calculé par exemple un kilo de matière active peut être calculé à l'acre, fait que vous faites l'application à l'acre dans le champ. Que vous en ayez 20 ou un acre, vous allez faire le même type d'application généralement.

Donc, le kilo de matière active est calculé par exemple pour l'acre, puis là, après ça, bien, Monsieur Lupien a fait le comparatif dans le sens où son maïs il va le cultiver sur 300 acres tandis que la canneberge elle [se] cultive seulement sur 195 acres.

3635 Fait que la quantité de matière active, de produit qui vient traiter notre problématique, c'est ça le final, le comparatif final. Est-ce que je réponds bien à ta question? As-tu besoin de plus de précisions?

M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :

3640 Oui, bien, ça répond bien. Ça serait chouette que le détail et les résultats de ces calculs soient publiés avec le reste de la documentation si c'est possible.

LE PRÉSIDENT :

3645 Merci pour la réponse. Et, merci aussi pour vos questions. De toutes les façons, il y aura une transcription de toutes les séances qui seront disponibles une semaine après. Donc, vous pourrez avoir accès à toutes les déclarations qui ont été faites.

3650 Alors, j'ai encore cinq personnes qui sont inscrites. Il est 22 h 30. Si vous voulez, on continue. On continue, très bien. Alors donc, je vais inviter la prochaine intervenante, Élisabeth McGraw, à se rapprocher de la table des intervenants pour poser ses questions.

— Bonsoir et merci pour la patience et l'attente.

Mme ÉLIZABETH MCGRAW :

3660 Il y a beaucoup de questions qui ont déjà été répondues, mais là moi j'en avais une par rapport à l'autonomie alimentaire. L'autonomie alimentaire, c'était comme l'une des priorités gouvernementales dans la foulée des bouleversements engendrés par la covid-19, donc d'essayer de développer des cultures pour subvenir à nos besoins.

Comment ce projet peut-il s'inscrire dans cet objectif? Déjà, en 2016, on produisait 485 % des canneberges nécessaires pour notre consommation. La plupart des canneberges sont

3665 envoyées à l'exportation. On s'entend que la canneberge est un produit de luxe qui ne sert pas
comme de base alimentaire.

Alors, je voulais savoir comment on peut justifier la transformation de terres cultivées pour
3670 des produits de base en ce moment, donc des céréales, des cultures maraîchères ou légumineuses
en pour une culture de luxe?

LE PRÉSIDENT :

Oui, donc Monsieur Lupien.

3675

M. ÉRIC LUPIEN :

Bien, notre produit est aussi valable qu'un autre. Il n'y a pas de restriction sur le type
d'agriculture qu'on peut faire au Québec encore. Mais encore, vous parlez de la culture
3680 traditionnelle qui est existante, il y en a qui font du gaz ou des additifs pour le pétrole avec le maïs,
nous au moins, ça va être pour des humains.

Puis, oui, il y a une bonne partie qui est exportée, qui est une très bonne chose pour notre
pays parce que ça fait augmenter le PIB, qui est une très bonne chose, qui permet de maintenir
notre argent assez haut pour qu'on soit capable d'acheter des choses.

3685

Donc, c'est un très bon produit qui est bon pour la santé. Si vous faites vos
recherches, -- vous les avez sûrement faites, je suis très conscient --, vous allez voir que la culture
de la canneberge ou la canneberge en tant que telle est très bonne pour la santé. Elle est
recommandée par plusieurs médecins, c'est une très très très belle culture.

3690

LE PRÉSIDENT :

J'aimerais relancer le MAPAQ. — En termes d'autonomie alimentaire, en quoi est-ce que
ce projet participe vraiment tel que ça a été décidé dans les politiques d'encadrement du
3695 développement de ce secteur-là? Quelle est la justification? En quoi est-ce que ce projet-là se
justifie?

Mme ANNE-MARIE GRANGER-GODBOUT :

En fait, la question est excellente, moi j'inviterais à recadrer un peu la question, et à se
3700 mettre à penser aux productions qui sont un peu les fleurons de notre agriculture.

3705

Et, je nous invite à penser au sirop d'érable, le sirop d'érable qui est un produit qui est majoritairement exporté, mais pour lequel finalement on est bons. On est bons pour produire du sirop d'érable.

3710

Alors, moi j'invite à faire le parallèle avec cette production-là. Dans la canneberge, de toute évidence, on exerce quand même un certain leadership au niveau du Canada. On est, si je ne me trompe pas, la deuxième région de production dans le monde, et on est bons là-dedans.

Mme ÉLIZABETH MCGRAW :

On est la première au point de vue biologique, puis on est la deuxième au Canada, oui.

3715

Mme ANNE-MARIE GRANGER-GODBOUT :

Exact.

Mme ÉLIZABETH MCGRAW :

3720

Oui.

Mme ANNE-MARIE GRANGER-GODBOUT :

3725

Alors, c'est ça, dans le fond je nous invite à recadrer la question en se disant, bien, c'est une production dont on a raison d'être fiers.

Mme ÉLIZABETH MCGRAW :

3730

Oui.

Mme ANNE-MARIE GRANGER-GODBOUT :

Et puis, si on l'exporte, bien, on a de quoi en être fiers aussi.

3735

LE PRÉSIDENT :

Merci, merci. — Bien, voilà la réponse, vous les avez des deux côtés. Je vous invite à poser votre deuxième question.

3740

Mme ÉLIZABETH MCGRAW :

Ma deuxième question.

3745 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3750 **Mme ÉLIZABETH MCGRAW :**

Je voulais savoir en fin de compte, je ne sais pas si c'est permis de poser cette question-là, mais d'où vient le financement d'un projet de plus de 25 M\$?

3755 **LE PRÉSIDENT :**

— Oui, le financement?

M. ÉRIC LUPIEN :

3760 Bon, le financement vient de nos belles institutions canadiennes et provinciales aussi qu'on appelle Financière agricole du Canada, puis on appelle aussi la Financière agricole du Québec qui nous donnent presque au-dessus de la moitié des investissements.

3765 On a d'autres outils aussi qui est Investissement Québec qui est une autre belle entreprise québécoise. Puis aussi, on a des investisseurs privés.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame McGraw.

3770

Mme ÉLIZABETH MCGRAW :

Merci.

3775 **LE PRÉSIDENT :**

Merci pour vos questions. Je voudrais inviter à présent, alors Geneviève Tardy.

— Non non, c'est bon, je vous invite à venir si vous avez encore toujours une question à poser à l'initiateur ou aux personnes-ressources. Bonsoir.

3780

Mme GENEVIÈVE TARDY :

Bonsoir, merci encore. J'ai une question moi également au niveau de l'autonomie alimentaire parce que la question posée par Monsieur le Président ici n'a pas été répondue par la dame du MAPAQ.

3785

Je comprends que c'est une culture pour laquelle on est fiers, effectivement, mais les données indiquent également que non seulement on est un des principaux producteurs de canneberge au monde, mais aussi le principal importateur. Donc, trouvez l'erreur alors qu'on est en...

3790

LE PRÉSIDENT :

Alors, la question?

3795

Mme GENEVIÈVE TARDY :

... autosuffisance à 485 %.

3800

LE PRÉSIDENT :

La question?

3805

Mme GENEVIÈVE TARDY :

Donc, c'est une précision quand même parce qu'elle n'a pas répondu à ladite question...

LE PRÉSIDENT :

3810

Oui.

3815

Mme GENEVIÈVE TARDY :

3820 ... sur l'autonomie alimentaire. J'aimerais savoir dans le slogan, d'entrée de jeu, Monsieur dit : « Une canneberge pas comme les autres », donc considérant qu'on est en autosuffisance à 485 %, en quoi votre canneberge est si différente des autres?

LE PRÉSIDENT :

3825 Merci pour la question. — Oui, en quoi votre canneberge est différente?

M. ÉRIC LUPIEN :

C'est très simple.

3830 **LE PRÉSIDENT :**

C'est...

M. ÉRIC LUPIEN :

3835 C'est la canneberge la plus verte au niveau de la culture traditionnelle parce qu'on va avoir un modèle 100 % électrique. On est dans une zone où est-ce qu'on n'a pas besoin d'assécher des secteurs compte tenu qu'on a de l'eau de façon très très très abondante. Donc, déjà, d'entrée de jeu, c'est des bonnes raisons.

3840 Mais encore, c'est qu'on vient soustraire du milieu des éléments actifs comme les pesticides, insecticides, puis de l'herbicide qui sont là présentement parce que je cultive du maïs sur 300 acres. On va diminuer cet acrage-là.

3845 Donc, si on met tout ça en perspective, c'est un gain environnemental pour la région.

LE PRÉSIDENT :

3850 Merci. — Une deuxième question?

Mme GENEVIÈVE TARDY :

3855

Dans la mesure où la canneberge produite est exportée fraîche et réimportée sous forme de produit transformé, en quoi, si on évite de regarder l'arbre qui cache la forêt, en quoi c'est du développement durable?

3860

M. ÉRIC LUPIEN :

Bon, bien, moi là... Oups, excusez.

LE PRÉSIDENT :

3865

Oui oui, allez-y.

M. ÉRIC LUPIEN :

3870

Vous ne m'avez pas donné la parole.

LE PRÉSIDENT :

Répondez à la question.

3875

M. ÉRIC LUPIEN :

Je n'ai pas suivi le protocole. Bien, je ne sais pas d'où est-ce que vous tenez vos données du fait qu'on est un importateur de canneberges. Moi ce que j'en connais du marché, -- puis les gens qui sont autour de moi, s'il y a quelque chose que je dis de pas correct, embarquez --, mais ce que je comprends de tous mes acheteurs, c'est qu'on exporte vers les États-Unis, on exporte vers l'Europe, on exporte vers la Chine.

3880

Puis, d'après moi, on manquerait de Québécois pour manger toute la canneberge qu'on produit ici. C'est un petit peu comme le sirop d'érable, probablement qu'on se ramasserait avec du diabète ou quelque chose comme ça.

3885

Mme GENEVIÈVE TARDY :

Effectivement, on manque de Québécois, mais je veux juste répondre à la question parce que...

3890

LE PRÉSIDENT :

Non.

3895

Mme GENEVIÈVE TARDY :

... la donnée vient du rapport...

3900

LE PRÉSIDENT :

Vous ne pouvez pas poser la question.

Mme GENEVIÈVE TARDY :

3905

Bien, en fait, c'est que ma question, c'était il me posait sur quelles données je tirais mon information.

LE PRÉSIDENT :

3910

Oui, mais...

Mme GENEVIÈVE TARDY :

3915

Elle est tirée du même rapport du MAPAQ.

LE PRÉSIDENT :

3920

Je vous invite à revenir en deuxième partie d'audience, là vous allez amener toutes les données que vous avez. Parce que la question que vous lui avez posée, et pour laquelle on n'a pas encore eu de réponse, en quoi son activité est développement durable. C'est bien la question que vous avez posée. Moi j'aimerais bien avoir une réponse.

Mme GENEVIÈVE TARDY :

3925

Considérant que c'est exporté, ça émet des GES le transport, donc...

3930

LE PRÉSIDENT :

Donc, on écoute sa réponse, s'il vous plaît.

3935

M. ÉRIC LUPIEN :

Je vais répéter un petit peu ce que j'ai dit, c'est que c'est une culture qui va être faite à partir 100 % d'électrique contrairement à la majorité des cannebergières. Donc, au niveau du développement durable, c'est quand même bien. On n'utilise pas d'hydrocarbure pour la faire.

3940

C'est quand même bien qu'on fasse une culture qui va faire moins de pression sur notre Lac Saint-Pierre puis l'environnement.

3945

C'est bien aussi du coup qu'une cannebergière, c'est prouvé aussi que ça devient un milieu plus susceptible d'avoir de la biodiversité qu'un champ de blé d'Inde, ça, c'est quand même bien aussi. C'est toutes des belles raisons pour dire qu'on fait du développement durable. Notre canneberge va être plus verte que la canneberge moyenne, c'est pour ça qu'on peut se vanter de ça.

3950

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Mme GENEVIÈVE TARDY :

3955

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

3960

Merci, Madame Tardy. Donc, on espère vous voir en deuxième partie d'audience pour venir argumenter votre position.

3965

Alors, j'ai une dernière personne au registre, Andréanne Paris, que j'invite à venir prendre place ici à la table des intervenantes. — Rebonsoir, rebienvvenue.

Mme ANDRÉANNE PARIS :

3970 Rebonsoir. Donc, ma question va poser un peu plus sur le volet changements climatiques sur les scénarios qui ont été analysés aussi pour le volet de la viabilité de l'entreprise. Vous avez parlé, à quelques moments, plus de la sécheresse, les risques pour cet aspect-là. Je me questionnais sur les risques au niveau d'une inondation prolongée.

3975 On est en zone inondable, on est dans le 0-100 ans. Donc, dans un contexte où tous les changements climatiques s'accélèrent, puis on a de plus en plus d'épisodes importants, les risques sur la viabilité et la survie des plantes, sur le dépôt aussi qui se fait de matières organiques ou de matières en suspension qui se déposent dans les bassins et sur toute la viabilité de l'entreprise si on a une inondation qui serait prolongée.

3980 Puis, les modélisations portaient une période d'inondation de quelle période finalement pour évaluer la viabilité du projet?

M. ÉRIC LUPIEN :

3985 OK, là vous parlez du risque... Excusez.

LE PRÉSIDENT :

3990 Allez-y.

M. ÉRIC LUPIEN :

Excusez. Vous parlez plus du risque que de la viabilité, là?

3995

Mme ANDRÉANNE PARIS :

Bien, le risque sur la survie des plants et de la... Oui.

4000 **M. ÉRIC LUPIEN :**

OK, bon, les plantes, premièrement, quand il y a les crues printanières, les plantes sont encore en dormance, ce qui veut dire que cette plante-là elle est presque insensible à tout, elle dort.

4005

Mais encore, même une cannebergière verte peut rester sous l'eau trois semaines de temps. Donc, ça prendrait une méchante pluie pour qu'on ne réussisse pas à évacuer l'eau en dedans de trois semaines. Donc, ces risques-là sont minimaux.

4010 **LE PRÉSIDENT :**

Oui?

4015 **Mme ANDRÉANNE PARIS :**

Donc, selon les scénarios... Bien, en fait, je veux juste préciser parce que dans la modélisation je ne suis pas sûre d'avoir compris quel modèle climatique a été utilisé pour dire que trois semaines, ce n'est pas quelque chose de possible finalement sur votre secteur.

4020 **M. ÉRIC LUPIEN :**

4025 Au fond, on a pris les modèles qu'on a, 0-20 ans ou 0-100 ans, pour les crues printanières qui sont connues et répertoriées depuis longtemps. Mais encore, au niveau des crues éclair, on a pris une crue éclair de 100 ans qui est un événement très très très rare, c'est ça qu'on a considéré dans nos calculs, puis on n'atteint même pas les volumes.

4030 Juste pour vous donner une idée, avec une pluie éclair de 100 ans on n'atteint même pas la saturation de notre réservoir, ce qui veut dire qu'on est capable d'en manger probablement deux et demie.

4030 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Votre deuxième?

4035 **Mme ANDRÉANNE PARIS :**

4040 Ma deuxième question, c'était peut-être un peu pour approfondir sur si le projet... En tout cas, on importe une grande quantité de sable, on va modifier le patron d'écoulement des eaux en période d'inondation. Là, il y a vraiment une modification du secteur. Puis, les impacts potentiels, on a répondu un peu avec le bassin, mais si le projet est jugé non viable, est-ce qu'il y a une réhabilitation du site?

4045 Est-ce qu'il y a une mise en réserve de financement pour assurer la réhabilitation complète du site si jamais il y a... Je sais que les autres exemples qu'on a vus que le MAPAQ nous a présentés, c'était que ça dure des années, mais on est dans un contexte très particulier ici.

C'est la première cannebergière, à ma connaissance, qui se fait en zone inondable, donc je serais curieuse d'avoir cette information-là.

4050 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, on revient sur la question du démantèlement potentiel. Et vous, vous ajoutez à ça la mise à disposition ou la création d'un fonds qui pourrait permettre de réhabiliter le site. — Monsieur Lupien?

4055 **M. ÉRIC LUPIEN :**

4060 Fonds démantèlement du côté agricole, on n'est pas assujettis à ce genre de règle-là, mais encore, le but, notre but, ce n'est pas de détruire notre cannebergière, c'est de la passer à nos enfants, puis que nos enfants la passent à d'autres enfants.

4065 Puis, si vous faites une petite étude de marché, vous verrez aussi qu'il n'y a pas beaucoup de cannebergières qui se vendent parce que les gens ne les vendent pas, ils les conservent dans leur famille. Fait qu'on n'est pas assujettis à ça. Il n'y a pas de projet agricole qui est assujetti à ce genre de règlement là.

4070 Puis, on ne s'assujettira pas non plus parce qu'on ne veut pas avoir des règlements spéciaux pour nous autres vu qu'on est à Sainte-Anne-de-Sorel. On va respecter la réglementation qui est mise en place.

LE PRÉSIDENT :

4075 Merci. Bien, je me tourne quand même vers le ministère de l'Environnement. De façon classique, lorsqu'on regarde les différentes phases d'un projet, je reviendrai au MAPAQ bien sûr, lorsqu'on regarde les différentes phases d'un projet, bien, il y a toujours la phase de fin parce que tout projet en matière d'étude impact a toujours un début et une fin.

Donc, on prétend que lorsque le projet vient à sa fin de vie utile, dans le cas qui nous concerne on nous dit que le projet sera exploité pour 100 ans, c'est ce qu'on nous dit. À la fin,

4080 qu'est-ce qui va arriver? On n'a pas d'historique. Parce que le plus vieux au Québec le MAPAQ nous a dit que ça fait 80 ans. Maintenant, si le projet...

4085 Comment est-ce que vous considérez ça au niveau du Ministère? Pourquoi est-ce que les projets de canneberge sont particuliers, et on ne parle pas de démantèlement, on ne parle pas de réhabilitation du site?

4090 Pourquoi est-ce qu'ils ne sont pas assujettis aux mêmes règles que tous les autres projets classiques qui sont assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement?

Mme ANNIE OUELLET :

4095 Au niveau de l'exigence d'une fiducie ou d'un fonds pour la remise en état des sites, la Loi le permet pour les mines uniquement, donc dans d'autres types de projets on ne peut pas l'exiger non plus.

4100 Par contre, les activités de cannebergère sont tenues, en cas de cessation d'activité, sont tenues de déposer un avis au Ministère pour l'informer de la fin de ces activités-là, donc c'est prévu à la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

4105 Il y a certains types d'industries qui sont visés par cette obligation-là. Et, il y a certains éléments qui sont encadrés notamment le retrait des drains. Donc, il y a une certaine remise en état qui est exigée.

4110 Par ailleurs, pour les sites qui font... Dans le cas présent, il y a beaucoup moins de destruction de milieux humides que ce qui était prévu au départ, mais lorsqu'on exige une compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques, on ne peut pas exiger la restauration par la suite.

LE PRÉSIDENT :

Merci. — Le MAPAQ?

Mme ANNE-MARIE GRANGER-GODBOUT :

4115 Oui. Je vais, encore une fois, me permettre d'essayer de recadrer la question. Actuellement, on est dans du jamais-vu parce que, à ma connaissance, le BAPE ne s'est jamais penché sur un

projet agricole, en tout cas en production végétale je veux dire. Alors, on est dans une situation de jamais-vu.

4120

Et, je dirais qu'au niveau du MAPAQ, il existe différents programmes, différents leviers financiers notamment pour aider les entreprises, mais c'est toujours pendant leur vie. L'idée, c'est de... Puis, je pense qu'il n'y a aucun promoteur en agriculture qui va se dire : « Bien, j'ai un projet avec une durée de vie. »

4125

C'est : on part en agriculture, puis l'agriculture à quelque part, ce n'est pas comme l'extraction par exemple l'exploitation d'une carrière ou une mine qu'il y a dans le fond un gisement qu'on va épuiser. On est dans de la production. Pardon?

4130

LE PRÉSIDENT :

Je vous en prie.

Mme ANNE-MARIE GRANGER-GODBOUT :

4135

Tout à fait, on est dans produire, renouveler, dans quelque chose qui n'a pas de fin. Et puis, je pense que Monsieur Lupien l'a mentionné aussi, se lancer en agriculture, c'est se lancer aussi en espérant peut-être transmettre à une génération suivante.

4140

Alors, c'est vraiment dans cette optique-là qu'aussi le soutien de l'État, donc du MAPAQ et des différents programmes aux entreprises agricoles, s'inscrit que ce soit à travers les programmes de la Financière agricole ou autres, c'est toujours...

4145

Puis là, la question a été posée tout à l'heure, « est-ce qu'il y a de l'argent qui est mis de côté au cas où pour plus tard? », mais le « pour plus tard », c'est si on rencontre une crise pour être capable de passer au travers de la crise. C'est toujours dans un esprit de continuité.

4150

Alors, c'est ça, on est dans une situation de jamais-vu parce que la question ne se pose tout simplement pas de se dire comment on va terminer le projet. Ce que je mentionnais tout à l'heure, à notre connaissance, il n'y a jamais eu de démantèlement de cannebergière. Le contexte économique est quand même favorable. Il y a une certaine stabilité.

4155

Maintenant, des démantèlements d'entreprise agricole, c'est toujours un drame, il y en a, il y en a dans plein de secteurs. Et puis, un terrain agricole qui cesse d'être cultivé, bien, il ne sera pas remis en état, il va être malheureusement abandonné.

Puis, j'entendais l'expression tout à l'heure, « la nature reprend ses droits », c'est comme ça que se termine une exploitation agricole qui est abandonnée.

LE PRÉSIDENT :

4160

OK, merci pour la réponse. Effectivement, c'est du jamais-vu, mais le but de l'exercice de l'évaluation d'impact, c'est justement de prédire ce qui pourrait arriver. Et, c'est pour ça qu'on est là, et on doit être capable, une fois que le projet a été soumis à cet exercice-là, de prédire qu'est-ce qui pourrait arriver si éventuellement on se retrouvait dans une situation où on devait fermer boutique.

4165

Bien, si vous nous dites par exemple que la nature va reprendre ses droits, bien oui, mais les installations, les aménagements qui auront été faits, bien, ces aménagements-là deviennent quoi?

4170

S'il y a une réaction à avoir, bien, Madame Ouellet nous a parlé du cas des mines parce qu'il y a quand même des choses spécifiques à ce niveau-là. Il y a parfois des contaminants qu'il faut suivre pendant de nombreuses années aussi après l'exploitation, des choses comme ça.

4175

Donc, oui, quand on se trouve dans le cas d'un projet, l'exercice veut qu'on imagine la fin de ce projet, et qu'on regarde aussi les impacts qui sont liés à cette fin de vie de projet et qu'on prévoie déjà les mesures qu'on doit mettre en place pour pouvoir les gérer au point de vue de l'environnement, et aussi, aux moindres coûts pour la société et la communauté qui a accueilli le projet. C'est pour ça que les questions reviennent de façon récurrente.

4180

Et, l'exercice, je termine là-dessus, nous permet aussi en même temps de nous améliorer. Parce que vous l'avez dit, on n'a jamais vu ça, bien oui, maintenant, on le voit. Il faudrait probablement qu'on réfléchisse qu'après qu'est-ce qui va advenir et quelle est la réponse que nous sommes capables en tant que spécialistes et en tant que société, quelle est la réponse que nous sommes capables d'apporter aussi. C'est pour ça que nous faisons l'exercice.

4185

Alors, je vous remercie pour vos questions. Et, je voudrais en profiter, mais je demande quand même si vous avez autre chose à ajouter aux différentes réponses qui ont été apportées, sinon, alors je voudrais remercier tout le monde pour cette belle participation à la première séance publique.

4190

4195 Je voudrais remercier d'abord le public, les intervenants, les participants et participantes qui ont attendu longtemps, qui ont écouté, posé des questions à plusieurs reprises, merci. Et, j'espère vous revoir demain.

Je vais remercier aussi l'initiateur pour son volontariat à répondre et à clarifier les points d'ombre qui existent encore dans son projet.

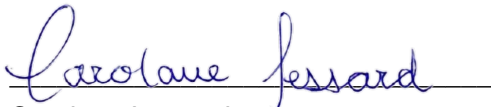
4200 Merci aussi beaucoup à nos experts parce que c'est justement les personnes-ressources qui nous apportent l'expertise publique dont nous avons besoin pour éclairer les questions que nous nous posons, et pour vraiment détailler les enjeux que vous avez soulevés.

4205 Merci à vous, et je vous souhaite bonne soirée. Et, on se donne rendez-vous demain à 13 h 30 pour continuer nos travaux. Merci, bonne soirée.

SÉANCE AJOURNÉE AU 19 JUIN 2024, À 13 h 30

4210
4215 Je, soussignée, CAROLANE LESSARD, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

4220 Et j'ai signé,


4225 Carolane Lessard, s.o.